**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 47 (1902)

Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES ET NOUVELLES

# CHRONIQUE SUISSE

Dans le train. — Bénéfices cantonaux. — Encore la question des cantines. — Les essais de Thoune et la réorganisation de l'artillerie.

La Chronique suisse de décembre 1901 a mentionné la décision prise par le Conseil fédéral d'incorporer un brigadier¹ du train à l'état-major des bataillons d'infanterie de l'élite et de la landwehr I. Quelques-uns ne se sont pas expliqué la raison de cette décision, attendu que chaque bataillon d'infanterie possède déjà un appointé du train. Beaucoup ignorent apparemment que l'appointé n'est qu'un soldat réputé, à la suite de l'école de recrues, meilleur que ses camarades et qui reçoit ce titre en vue de certaines fonctions; mais l'appointé n'est pas sous-officier; il n'a pas fait d'école spéciale à raison du galon qui décore la manche de son habit; il ne possède en conséquence pas sur les autres soldats du train du bataillon une autorité suffisante. De plus, l'appointé conduit une voiture; il ne peut, de son siège, exercer une surveillance constante sur le service du train de son bataillon.

Toute autre sera la situation du brigadier. Disposant d'un cheval de selle, possédant l'autorité du grade, affranchi de l'obligation de conduire une voiture, il pourra se consacrer entièrement à la direction de son service. Tout dépendra de l'homme qu'on choisira. J'ai souvent entendu dans l'infanterie des plaintes sur la qualité des soldats du train; j'ai entendu accuser les artilleurs, qui sont chargés de dresser les soldats du train, de ne pas donner à l'infanterie le dessus du panier. Je suis convaincu que c'est là pures calomnies; mais il suffit qu'on le dise pour que beaucoup y ajoutent foi et que la croyance s'établisse.

D'autre part, j'ai entendu exprimer à diverses reprises et encore durant le cours de répétition de 1901 l'opinion que les bataillons d'infanterie pourraient bien se suffire à eux-mêmes, ou à peu près, pour le service du train. Voici comment:

Le recrutement du personnel du train se ferait d'une manière analogue à celui des armuriers; c'est-à-dire que l'on choisirait les conducteurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Le vrai nom de son grade n'est-il pas celui de « caporal »?

parmi les recrues d'infanterie, où les hommes habitués par leur profession ou leur condition civile à soigner et à conduire des chevaux se trouvent en grand nombre; ces recrues, après une instruction de quelques semaines avec l'infanterie seraient appelées à un service réduit dans une école spéciale du train, où on leur enseignerait, avec la connaissance du matériel, etc., la conduite des voitures de guerre. Il va sans dire que ces soldats conserveraient l'uniforme de leur arme d'incorporation.

On me demandera les avantages de ce mode de faire. J'en mentionnerai trois: D'abord l'unité de recrutement de tous les soldats composant le corps; puis l'assujettissement, dès le commencement de leur service, des hommes destinés à devenir conducteurs, à la discipline et aux particularités de l'arme dans laquelle ils devront servir; la suppression enfin des récriminations que l'on entend dans l'infanterie à propos du recrutement de ses conducteurs.

Peut-être cette idée finira-t-elle par faire, lentement, son chemin.

. .

L'Allgemeine Schweizerische Militarzeitung a rappelé que certains cantons font, sur le chapitre militaire, un bénéfice important. Elle cite en particulier le canton de Zurich qui trouve là un revenu de 74 000 francs. Ce canton n'est pas le seul; je crois qu'on aurait plus vite compté ceux qui ne font aucun bénéfice, s'il y en a, que ceux dont les dépenses militaires grèvent le budget. J'ai entendu citer le canton de Berne comme gagnant de ce chef 130 000 francs par an. Ainsi, entre deux cantons, c'est une somme de 200 000 francs prélevée sur la taxe d'exemption du service militaire (car c'est bien elle qui fournit la grosse recette militaire des cantons).

N'y a-t-il pas là quelque chose d'anormal, et ne serait-il pas plus juste que la Confédération, qui supporte toutes les charges, eût aussi le bénéfice de toutes les recettes et remboursât, purement et simplement aux cantons, le montant de leurs dépenses militaires effectives? Je pense que le budget militaire de la Confédération suisse serait allégé ainsi d'une assez jolie somme.

.

Je suis contraint d'entretenir encore une fois les lecteurs de la chronique, des cantines militaires; j'entends des cantines des casernes.

La cantine de la caserne de Lausanne vient d'être adjugée à un nouveau cantinier pour le prix de 6000 francs par an, soit 2500 francs de plus que précédemment. D'après des renseignements de source certaine, les frais généraux pour l'exploitation de la cantine s'élèvent, non compris le loyer, à 17 000 francs par an; total 23 000 francs. Pour que le compte fût juste, il faudrait ajouter à ce chiffre ce que le cantinier espère raisonnablement mettre de côté à la fin de son année d'exploitation. Pendant l'an-

née 1902 la caserne de Lausanne sera occupée, au maximum, par 2000 hommes. Ce sont eux qui payeront ces 23 mille francs, plus le bénéfice que réalisera le cantinier. C'est donc une contribution de plus de 11 francs par tête que l'on prélève sur le soldat.

Je ne nomme pas cela l'exploitation d'une cantine, mais l'exploitation du soldat.

Le prix de 6000 francs <sup>1</sup> est-il en rapport avec l'importance des locaux dont il représente le loyer; en d'autres termes, peut-il être considéré comme un loyer pur et simple? ou bien faut-il admettre qu'il représente aussi, pour une partie, la valeur commerciale de la cantine. Si oui, l'Etat qui loue la cantine se fait l'associé du cantinier qui exploite le soldat.

Il faudrait qu'on se pénétrât pourtant de cette idée, si simple, si naturelle, et qui semble ne jamais parvenir à s'imposer, que la cantine est faite pour le soldat et non pas le soldat pour le cantinier. Il faudrait que le soldat pût se rendre à la cantine, qui serait son local de récréation, sans être obligé de consommer pour payer sa place. On voit, par les chiffres cités plus haut, s'il peut en être ainsi actuellement.

On m'objectera que ce que je demande est irréalisable, que l'Etat doit passer pour la tenue des cantines par l'intermédiaire d'un cantinier, ne pouvant pas se faire cantinier lui-même, et les troupes ne pouvant pas, vu notre organisation, exploiter elles-mêmes les cantines en régie. D'accord; je veux admettre que dans l'état actuel on ne peut se passer du cantinier; il est vrai qu'on n'a jamais essayé de s'en passer et que pour affirmer péremptoirement qu'on le peut pas, il faudrait avoir fait sérieusement l'essai d'une autre organisation. Mais cela ne m'empêche pas de m'élever contre le prix exagéré de la ferme de certaines cantines et l'organisation compliquée de ce service accessoire et parasite.

Je n'abandonne pas l'espoir qu'un jour la Confédération interviendra dans ce domaine et mettra fin à cet abus.

La réserve que nous avons toujours observée à l'égard de la Commission du nouvel armement de l'artillerie ne nous a pas permis de divulguer dans notre dernière livraison les résultats des essais d'artillerie de Thoune en novembre. Le Conseil fédéral ayant maintenant parlé, nous pouvons y revenir avec plus de liberté.

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil fédéral a en effet pris la décision suivante (dont il n'a été fait communication à la presse que le 19 décembre):

1° Le Conseil fédéral commandera à la fabrique Krupp, à Essen, une batterie de quatre pièces à recul sur affût du système présenté par cette maison.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A Colombier, qui est, pour le service, dans les mêmes conditions que Lausanne, la cantine est affermée pour 1800 francs, sans le logement du cantinier.

2º Le département militaire est autorisé à instituer, pour l'essai de cette batterie, dans le courant de l'année prochaine, un cours d'essai de cinq semaines et à faire fabriquer la munition nécessaire à ces exercices.

3º Le département militaire est en outre autorisé à faire faire un ou deux caissons, auxquels seront apportées toutes les modifications étudiées jusqu'à présent.

Cet arrêté a été pris dans l'idée que l'Assemblée fédérale accorderait le crédit de 300 000 francs qui lui était demandé dans le projet de budget pour 4902, pour la continuation des essais. Ce crédit ayant été accordé, le département militaire fera continuer les essais suivant l'arrêté précité du Conseil fédéral.

Cette décision a été prise ensuite du préavis unanime de la Commission.

Il ne s'agira pas seulement dans ces essais, — ajoute le communiqué, — de continuer les expériences avec les canons Krupp avec recul sur affût, dans la batterie; il s'agira surtout de les comparer avec le canon à bêche élastique adopté d'abord. Ce n'est qu'après les essais qu'on pourra résoudre la question de savoir s'il faut donner la préférence au canon à bêche élastique ou à celui à recul sur affût.

Simple question de forme, la Commission et le Conseil fédéral ne tenant pas à reconnaître officiellement qu'en présence des deux systèmes, le canon à bèche élastique, présenté en mars dernier, ne supporte pas la comparaison.

Le matériel Krupp à recul sur affût, qui va être essayé, est, à quelques détails près, celui que la *Revue* a décrit dans la livraison d'octobre et dont celui de novembre donnait également une phototypie. C'est celui qui, au tir, a montré le plus de stabilité et de précision, et celui qui a paru le plus simple, le plus solide et le plus approprié à notre terrain et à notre genre de troupes. Ceci ne veut pas dire que les autres matériels présentés au concours : Schneider-Canet, Nordenfelt-Cockerill, Skoda, Ehrhardt, n'aient pas montré des qualités remarquables, mais leur adaptation à nos exigences aurait exigé des modifications de construction trop importantes et demandé beaucoup de temps.

On voit également, d'après les décisions du Conseil fédéral, que la question des caissons n'est pas non plus résolue et qu'on veut expérimenter les divers systèmes, entre autres la méthode française, encore très controversée chez nous. Elle l'est non pas en raison de la protection qu'elle accorde au personnel, mais à cause de la difficulté de manœuvre, du nombre de chevaux qu'elle amène d'un seul coup en ligne dans la mise en batterie, des dangers d'explosion d'un coffre, enfin et surtout de la largeur du but offert à l'ennemi. On dira, il est vrai, que les risques à courir ne sont pas importants, les surfaces tournées du côté de l'ennemi étant blindées et la pièce pourvue de boucliers; cependant, il ne faut pas

oublier que l'artillerie à boucliers va provoquer la réintroduction de l'obus ou d'un projectile explosif pour démolir cette résistance et diminuer le bénéfice de cette protection. On voit que la question est plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord.

Dans un article publié récemment dans la Zuricher Post', sur la réorganisation de l'artillerie, le colonel Affolter émet l'idée de revenir, pour l'artillerie de campagne, à la dualité de calibres. Il demande qu'on élucide par des essais l'opportunité de reprendre un calibre supérieur au 75 mm., d'un effet plus puissant. Nous tenons à étouffer ab ovo une proposition de ce genre : elle complique le problème sans avantage quelconque. Il est inadmissible qu'après les efforts qui ont conduit à l'unité de calibre, on revienne, pour le tir tendu de campagne, à deux matériels et à toutes les complications qui en sont la conséquence, sans parler de l'impossibilité où on se trouve aujourd'hui de réaliser un canon à tir rapide d'environ 10 cm. d'une légèreté convenable.

Quant au tir courbe, nous ne croyons pas non plus qu'il soit indifférent, comme l'indique le colonel Affolter, d'adopter le calibre de 10,5 cm. ou celui de 12 cm. pour l'obusier de campagne; nous estimons, au contraire, qu'après les expériences de l'Allemagne, il faut s'en tenir au 12 cm., dont l'efficacité, à presque égalité de poids du matériel, est décidément bien supérieure.

# CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'année 1901. — Réorganisation du génie. — Le budget militaire. — Les grandes manœuvres en 1902. — Le jubilé du ministre de Suisse à Berlin, le colonel D<sup>r</sup> Roth. — Les livres. — Nos relations avec l'armée suédoise.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'achèvement de notre organisation de 1899 concernant l'artillerie de campagne, les troupes de communication et les groupements nouveaux des unités dans les corps d'armée. Quand je dis achèvement, il faut l'entendre cum grano salis, quatre divisions n'ayant pas de cavalerie et deux n'étant pas pourvues d'une brigade d'artillerie de campagne, mais d'un régiment seulement. Ces compléments interviendront en 1904, après l'expiration du quinquennat.

L'année nous a délivré d'un lourd fardeau, d'un cauchemar que nous partagions avec les autres grandes puissances, en nous procurant l'heureuse issue de l'expédition de Chine, ou, si l'on veut, de la campagne en Asie orientale. Les résultats pour l'art de la guerre ont été minimes, mais nous avons appris quelque chose dans l'art d'organiser et d'improviser

<sup>1</sup> Numéros des 18, 19 et 21 décembre.

aussi l'embarquement et le débarquement des troupes, domaine qui jusqu'alors nous était inconnu.

Quant à l'armement, l'année passée nous a donné les mitrailleuses, introduites dans « l'état » des troupes. On a continué la distribution des fusils 1898; pour l'artillerie à pied, adopté une nouvelle pièce, le canon de 10, destiné également aux batteries attelées. De plus en plus l'artillerie à pied prend de l'importance dans la guerre en rase campagne.

Rien n'est décidé pour le matériel de l'artillerie de campagne; même les essais des canons à recul sur affût sont, à ce qu'il paraît, encore dans les brouillards. La cause en est partiellement l'état des finances, devenues peu florissantes. La dépression est générale dans le commerce et dans l'industrie.

La reconstruction de nos places fortes a été continuée principalement dans les territoires limitrophes des frontières est et ouest.

Enfin, dans le domaine de l'instruction, je dois signaler la nouvelle « Ordonnance de tir pour la cavalerie », le « Règlement de manœuvres pour les aérostiers », l' « Instruction sur la construction des batteries pour l'artillerie à pied », et une nouvelle rédaction de la deuxième partie du règlement sur la « manœuvre de la pièce », pour la même arme.

Les manœuvres impériales ne se sont pas poursuivies, comme vous savez, sous une bonne étoile. Les exercices d'attaques de positions de campagne fortifiées ont été en faveur, mais rien n'a transpiré des résultats obtenus.

Vers la fin de l'année, la presse s'est occupée du budget militaire de l'empire pour 1902. On constate par ce document un acheminement vers la réalisation des principes d'organisation du corps du génie et des pionniers, dont je vous ai entretenu plusieurs fois. Mais ce qui ressort du budget n'est pas tout à fait identique aux propositions de Wagner et de Schweninger. Il paraît que ces publications ont paru trop tard pour qu'on puisse leur attribuer le mérite de la réforme. Tout était préparé depuis plusieurs années. C'est précisément le général Frhr v. d. Goltz ou Goltz-Pascha auquel il était réservé de prendre les dernières décisions. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans un article de la Post, de Berlin, qui a fait le tour de la presse.

Sans parler directement de la réorganisation du génie, le budget nous informe entre autres que les « officiers ingénieurs » ne fréquenteront plus l'Ecole réunie de l'artillerie et des ingénieurs. Les officiers qui désirent préparer leur entrée au corps « du génie » peuvent fréquenter l' « Ecole supérieure technique militaire 1 », s'ils le veulent. Mais s'ils ne le veulent pas? Ils suivront alors l' « Académie de guerre », où, depuis plusieurs années, les officiers du génie sont représentés en nombre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Voir Chronique allemande, décembre 1901, page 1056.

extraordinaire. C'est une transition de l'ancienne à la nouvelle organisation. Ce corps du génie fermé doit disparaître; nous aurons un recrutement pareil à celui des officiers d'état-major (Generalstabsoffiziere). Des officiers de toutes les armes pourront se présenter après avoir passé par l'Académie de guerre ou par l'Ecole supérieure technique. Les propositions seront faites par le chef du corps, après un stage dans le personnel de son ressort.

Les troupes de pionniers auront un corps d'officiers tout à fait indépendant du génie. Les jeunes officiers, après quelques années de service dans la troupe, fréquentent la « Pionierschule » (qui reste unie à l'Ecole d'artillerie), afin de recevoir leur instruction spéciale. Recrutement comme dans les autres armes.

Pour les places fortes, il y aura un corps d'officiers spécial, sorti du rang des sous-officiers. Ce corps ne comprendra que les lieutenants en premier et en second (*Oberleutnants* et *Leutnants*) et des capitaines. Cette organisation correspond à celle des officiers du corps d'artificiers, dont j'ai parlé dans la livraison d'avril 1901. Ce *Festungsbau-Personal* existe déjà, mais le personnel supérieur fonctionnait comme employés. Dorénavant les officiers du génie seront dispensés de la surveillance immédiate des constructions, ils n'auront que la direction générale de ce service et l'ébauche des plans de fortifications. Les détails seront l'affaire des officiers architectes.

On pourra donc diminuer le nombre des officiers du génie proprement dit, qui commencent en général au grade de capitaine, exceptionnellement avec celui d'Oberleutnant, comme c'est le cas dans l'état major général. Le corps des Festungsbauoffiziere comptera: 82 capitaines, 112 Oberleutnants et Leutnants. On supprimera 80 places d'officiers du génie; tout cela sera réalisé peu à peu. Le budget de 1902 commence par la suppression de 20 officiers du génie et leur remplacement par des officiers architectes.

L'Ecole supérieure technique militaire aura trois cours d'une année: le premier pour 100 officiers de toutes armes, les deuxième et troisième pour 50 officiers élus.

On utilisera pour ces cours des locaux disponibles de l'Ecole d'artillerie. On projette en outre une nouvelle construction à côté de cette école. Il s'agit du recrutement des officiers des instituts techniques, des troupes de communication et d'une partie relativement faible du corps du génie; la majorité des officiers de ce corps profitera de l'Académie de Guerre.

Le budget parle des reconstructions et du complément des travaux de la défense du pays. Un crédit de 15 millions par an est requis. D'autre part, des sommes diverses seront produites par la vente du terrain devenu disponible par le démantèlement des places fortes. Comme vous le savez, il s'agit en premier lieu de Metz et de Posen. Une nouvelle place forte dans l'est sera Marienburg, pour laquelle est prévue une garnison d'un régi-

ment d'infanterie et de deux compagnies d'artillerie à pied, plus un dépôt d'artillerie et une direction du génie.

Je vous ai parlé de 10 compagnies d'artillerie à pied; 6 tiendront garnison en Alsace-Lorraine. 4 en Prusse orientale et occidentale.

On demande une 4º inspection d'ingénieurs, une 8º inspection de forteresse, une 3º section du comité d'ingénieurs appelé à l'exploitation des progrès de l'électrotechnique; 3 grandes forteresses auront un chef d'étatmajor général, qui n'existe qu'à Metz. A quelques autorités sera attribué un rang plus élevé; le commandant du corps des cadets, entre autres, aura le grade de lieutenant-général.

On veut créer 7 nouvelles subdivisions de mitrailleuses, qui seront en même temps renforcées. L'effectif comprendra : 1 capitaine, 3 lieutenants, 12 sous-officiers, 1 trompette, 63 simples soldats, 1 sergent de santé, 36 chevaux de trait, 18 de selle, 6 mitrailleuses, 2 caissons. Les subdivisions seront attachées à des bataillons de chasseurs ou d'infanterie.

Les camps d'instruction doivent être augmentés et agrandis. On demande un camp pour le XVIII<sup>e</sup> corps d'armée, créé le 1<sup>er</sup> avril 1899 à Francfort-sur-le-Mein; un terrain sera acheté dans la Hesse-Electorale ou la Hesse supérieure. On va agrandir les camps du ler, du IVe corps d'armée et le polygone de Cummersdorf. Les camps des Ve et VIe corps sont presque terminés. On crée enfin une « commandanture » pour le camp du XVe corps près de Bitch, qui sera en même temps celle de cette petite place.

Le cabinet militaire aura une 3e section; on créera au ministère de la guerre une section spéciale pour les camps d'instruction. Un nouveau bâtiment sera édifié pour le cabinet militaire. La nouvelle loi sur les pensions des officiers sera différée jusqu'en 1903, faute de fonds disponibles.

Le budget de la marine réalise une économie de divers millions par l'abaissement des prix du syndicat, dont je vous avais parlé en mai 1901. Il s'agit des plaques de blindage pour cuirassés. Du reste, l'industrie militaire n'est plus aussi lucrative: ni Ehrhardt, ni la Société Skoda (Autriche), ne payent de dividende à leurs actionnaires.

Notre artillerie à pied, qui a comme armement personnel un mousqueton, recevra un nouveau modèle, qui correspond au fusil 1898. Il est en essai déjà au régiment de la garde à Spandau. Les journaux racontent que notre commission d'expériences pour les fusils (Gewehr Prüfungs Commission) a renoncé aux essais du fusil de 6 mm., les résultats n'étant pas satisfaisants.

Les manœuvres impériales en 1902 — l'information est maintenant certaine — auront lieu entre le IIIe corps d'armée et le Ve. Le IIIe appartient à l'arrondissement de la province de Brandebourg, le Ve à celle de Posen. Les exercices se dérouleront entre l'Oder et l'Obra inférieure, un affluent

de la Warthe qui se jette dans l'Oder près de Küstrin. Il va sans dire que ces deux corps seront renforcés par des unités d'autres corps d'armée. La direction des manœuvres aura sans doute son quartier-général à Francfort-sur-l'Oder.

- Le chiffre des mutations porte la mise à la disposition de cinq généraux, dont le plus connu est le lieutenant-général von Alten, commandant la 2e division à Insterburg. Il est une victime du duel dans lequel a été tué le lieutenant Blaskowitz, du régiment No 147, le prononcé du conseil d'honneur ayant été désapprouvé par l'empereur. Le divisionnaire est la plus haute instance dans les causes d'honneur; on s'en est donc pris à lui. Faites ce que vous voudrez, vous risquez d'avoir tort! Alten, qui est né en 1846, est sorti du corps des cadets. Il entra dans le 70e d'infanterie en 1863 et a fait les campagnes de 1866 et 1870-1871. Pendant vingt-quatre ans, il a appartenu à l'état-major général, de 1897 à 1899 comme quartiermaître principal. Depuis 1899, il commandait la division qu'il a conduite avec distinction aux manœuvres impériales de 1901. Son successeur est le lieut.-général von Brietzke, qui commandait la 14e brigade d'infanterie. Ont démissionné en même temps les commandants de brigade d'infanterie v. Bonin (34e), et Tecklenburg (41e), de cavalerie comte v. d. Schulenburg (19e), et le « Traindepot Inspecteur » Jacobi. Outre les généraux ont été mis à la retraite: 3 colonels, 1 lieut.-colonel, 8 majors, 31 capitaines et lieutenants. Ont été nommés: 3 lieut.-généraux, 14 majors-généraux, 8 lieut,-colonels, 3 majors, 8 lieutenants.
- Notre presse n'a pas manqué de signaler le cas de votre ministre à Berlin, colonel Dr Roth, qui accomplira, le 15 janvier, ses vingt-cinq années de fonctions. Il a présenté ses lettres de créance au premier empereur allemand le 15 janvier 1877. La Gazette de Cologne lui a consacré un brillant article de fond (Nº 988). Il est bien rare qu'une mission diplomatique ait une si longue durée, surtout dans une république; cela prouve les excellentes qualités de votre plénipotentiaire qui, entre autres, a su débrouiller, prudemment une complication aussi sérieuse que celle de 1888, grâce à l'entière confiance dont il jouit auprès des deux gouvernements. Je suis convaincu que l'anniversaire de son entrée en fonction lui vaudra les preuves des sympathies de nos autorités, aussi bien que des organes de la presse.
- Combien souvent n'a-t-on pas répété qu'il nous manquait un nombre assez important de sous-officiers. Les revues et les journaux ont formulé de nombreuses propositions pour parer à cette pénurie. Or, la *Correspondance*, de Berlin, qui est officielle, publie un résumé d'après lequel l'armée, loin de souffrir d'une insuffisance de sous-officiers, dispose d'un excédent considérable. Dans la cavalerie, cet excédent est de 850 surnuméraires; dans l'artillerie de campagne, de 290; dans l'infanterie, de 100-

Seule, l'artillerie à pied souffre d'un déficit de 150 sous-officiers. En outre 4700 hommes qui ont contracté un engagement (Kapitulanten) attendent d'être promus sous-officiers.

Si nous passons aux livres, nous constatons l'abondance habituelle des fins d'année. Je cite, en premier lieu, le troisième volume de l'œuvre du major-général Oscar von Lettow-Vorbeck : Histoire de la guerre de 1866, en Allemagne. Le deuxième volume avait paru en 1899 et traitait de la campagne de Bohème. Maintenant il s'agit de la campagne sur le Mein (Der Main Feldzug), des négociations de paix, des expériences faites pendant la guerre par l'armée prussienne et la manière dont on en a profité Ce dernier chapitre est basé sur un mémoire du feld-maréchal comte Moltke, complété par l'auteur et continué jusqu'à nos jours. Le chapitre sur les négociations de paix est fort intéressant; il raconte les difficultés auxquelles donnèrent lieu les désirs de Napoléon III de rectifier les frontières de France; ses efforts furent maîtrisés par le génie de Bismarck qui lui était infiniment supérieur, avec l'avantage en plus d'être soutenu par une forte armée victorieuse.

Le comte Albrecht v. Blumenthal a publié le Journal de son père le feldmaréchal comte Blumenthal pendant les campagnes de 1866, 1870 et 1871. Quoique fort intéressantes, ces publications ne grandiront pas le célèbre général et chef d'état-major du « Kronprinz » aux yeux des lecteurs. L'ambition et la vanité s'y étalent trop. Elles s'appliquent à grandir l'auteur aux dépens du vieux Moltke, sans parvenir néanmoins à l'abaisser. — Autre livre digne de mention : Napoléon Ier. Le réveil des nations. Edité par le docteur Julius v. Pflugk-Hartung, Archivrath. La rédaction des divers chapitres a été répartie à une collection d'auteurs distingués. La première partie traite de « Napoléon et sa cour », la deuxième « La guerre en Espagne », la troisième « La guerre franco-russe de 1812 »; puis viennent « Les guerres de libération, 1813 et 1814 », « Elbe et les cent jours », enfin « Ste-Hélène ». Les illustrations sont nombreuses et brillantes.

Le grand état-major vient de publier: Etudes de l'histoire des guerres et de la tactique, 1er volume: « Les mouvements des armées dans la guerre de 1870 et 1871 », et les premières livraisons de Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des preussischen Heeres. Le Major Mayer a publié Artilleristische Erkundung et le Général Rohne Etude sur les canons à tir rapide avec recul sur l'affût, publiée dans la «Kriegstechnische Zeitschrift.»

Je vous avais parlé 1 de nos relations avec l'armée suédoise. Il s'agit de deux régiments d'infanterie qui tirent leurs origines de deux régiments

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir juillet 1901, page 547.

suédois, créés dans la partie suédoise de la Poméranie, cédée à la Prusse en 1815. Les Suédois ont toujours respecté les nationalités des pays annexés et leurs idiomes. Ces régiments étaient donc de langue allemande et purent être incorporés facilement dans l'armée prussienne. L'un des deux est le régiment de fusiliers Graf Roon, nº 33 (de Prusse orientale). On lui a attribué, comme jour de fondation, celui du régiment suédois « v-Engelbrecht » le 6 mars 1749, dont il pourra célébrer les victoires remportées par les Suédois aux siècles passés. On vient de publier une nouvelle édition de l'histoire de ce régiment continuée jusqu'à nos jours. Seront ajoutées plus tard les notes personnelles des officiers qui furent au service de la Suède, collectionnées par le major suédois Bæckström. Ainsi sont entretenues d'intimes relations entre les deux nations issues d'une même origine.

## CHRONIQUE ANGLAISE

Les délinquants dans l'armée. — Ce que raconte M. Hayward-Porter. — Une réorganisation du service médical. — Le cas du général Buller. — Contre une légende.

On ignore sans doute que, chaque année, environ deux mille hommes sont renvoyés de l'armée anglaise pour mauvaise conduite. Le lieutenantcolonel M. Claire Garsia, inspecteur général des prisons, dans son rapport sur l'année 1900, trouve, avec raison, ce chiffre un peu élevé. Il se demande s'il n'y aurait pas moyen de le réduire en ne renvoyant que les délinquants endurcis et en conservant ceux qui sont susceptibles d'amélioration. A peu près un cinquième des soldats renvoyés ont commis des crimes déshonorants et la plupart d'entre eux étaient déjà des criminels avant d'entrer dans l'armée. Ce qu'il y aurait à faire, pour élever le niveau de la moralité des soldats, ce serait de rendre impossible aux voleurs convaincus et aux criminels d'habitude de s'engager dans l'armée. Il faut songer que là seulement on peut entrer sans avoir des garanties d'honnêteté et de moralité comme on en exige pour tout emploi civil. Ce que désirerait M. Claire Garsia c'est qu'au moindre soupçon contre un soldat, on pût se renseigner auprès de la police du district dont il est ressortissant, et le renvoyer, le cas échéant, avant qu'il ait le temps de déshonorer l'armée. Cela vaut mieux évidemment que de ne rien faire; toutefois on peut douter de l'efficacité de cette façon de procéder.

Un M. Hayward Porter, qui a servi au sud de l'Afrique dans l'infanterie montée, publie dans le numéro de septembre de l'*United Service Magazine*, quelques observations sur le service d'exploration. C'est un civil, mais ses opinions n'en sont pas moins dignes d'intérêt et ne pourront que plaire à tous ceux qui estiment qu'on peut, même au service militaire,

faire appel à l'intelligence des sous-ordres et des soldats. M. Hayward Porter se plaint d'avoir été, dès son arrivée au sud de l'Afrique, en butte à toutes les tracasseries et chinoiseries du règlement. Au bout de quelques jours chacun avait la tête remplie d'un fouillis d'ordres de toutes espèces, qui devaient leur servir de règle dans les diverses circonstances où ils pourraient se trouver. Et l'on arrivait à ce résultat fâcheux que les règles données ne s'adaptaient pas aux circonstances ou que plusieurs se trouvaient applicables en même temps et qu'alors les pauvres cavaliers ne sachant que faire ne faisaient rien du tout. Or on sait à quoi conduit le « ne rien faire ». Quoique le fameux principe qui dit que les règles doivent toujours être subordonnées aux circonstances soit connu de chacun, il est bon de le rappeler parfois, car il est appliqué par bien peu d'officiers. Si l'on n'habitue pas les officiers, les sous-officiers, les soldats mêmes à agir par eux-mêmes, dans leur sphère d'action bien entendu, on n'arrivera jamais à obtenir d'eux ce qu'on peut et ce qu'on doit en obtenir. Il n'existe pas en guerre, on devrait y penser dans les exercices et dans les manœuvres militaires, un moyen déterminé de résoudre les difficultés qu'on rencontre, d'exécuter la tàche qu'on a reçue. Toute opération est subordonnée aux circonstances et par ce mot on entend beaucoup de choses : l'état de nos troupes, celui de l'ennemi, le but général de la guerre et le but spécial auquel on vise, le terrain, etc. Si j'insiste là-dessus c'est que j'ai assisté l'année passée en Suisse à une manœuvre formelle d'une brigade d'infanterie: je m'étais toujours imaginé que ces deux mots ne pouvaient guère aller ensemble; il paraît que j'étais dans l'erreur Malgré cela je me permets de revenir à la charge et de prétendre encore qu'il n'y a pas une façon déterminée d'agir en guerre, pas plus pour un corps d'armée que pour une simple patrouille; il faut que chacun sache ce qui lui est utile pour l'accomplissement de sa tâche et qu'il coopère à la tâche commune en utilisant aussi bien son intelligence que ses connaissances militaires.

La guerre sud-africaine a démontré que le service médical de l'armée anglaise était loin de se faire d'une manière convenable. Je me souviens même d'avoir lu quelque part que le service sanitaire était un des points les plus faibles de l'organisation militaire, et l'on sait qu'il y en avait des points faibles. Aussi de nombreux comités se sont-ils formés pour s'occuper de la réorganisation de ce service; W. Brodrick en a même présidé un et le major Jan Hamilton, secrétaire militaire du War Office (celui qui est parti au commencement de novembre pour servir d'officier d'état-major au général Kitchener), a profité d'une distribution de prix aux élèves de l'école médicale de l'hôpital de St-Thomas pour faire une allocution à ce sujet.

Ce qu'il y a de plus important dans ce projet de réorganisation, c'est la création d'un « Advisory Board », sorte d'office de renseignements, pré-

sidé par un directeur général (2000 livres sterling par an), et qui est chargé spécialement de tenir au courant le secrétaire d'Etat de la guerre de tout ce qui concerne la chirurgie, la médecine, le service des hôpitaux, les militaires malades ou blessés. Il faut voir cette institution à l'œuvre, pour juger des services qu'elle rendra au service sanitaire de l'armée.

Ce qui me paraît devoir contribuer efficacement à l'amélioration de ce service, ce sont les examens que l'on prévoit pour les médecins militaires et l'augmentation de solde qu'on leur octroie. On s'est, jusqu'à présent, constamment plaint de l'insuffisance de la solde ainsi que du mode d'avancement qui n'avait égard qu'à l'ancienneté; le nouveau projet remédiera à tout cela:

A l'avenir, un jeune médecin qui voudra entrer dans l'armée devra tout d'abord subir un examen pratique de médecine et de chirurgie. S'il le réussit, il sera nommé lieutenant à l'essai et passera à Netley pour être instruit dans l'hygiène et la bactériologie, branches sur lesquelles il subira encore un examen. On l'enverra ensuite à Aldershot où, après un cours de trois mois, on l'examinera sur le service de brancardier, d'ambulance, sur l'organisation et les lois militaires, et sur la direction des hôpitaux. S'il échoue deux fois, il n'a plus qu'à se retirer. S'il réussit, il s'engagera à servir trois ans et après ce temps-là, il pourra soit passer dans la réserve avec une rente de 25 livres par an, soit continuer son service. Il devra alors subir, au bout de six mois, un nouvel examen et sera nommé capitaine en cas de réussite. Après six ans de service comme capitaine, l'officier pourra ou bien se retirer avec 1000 livres de gratification ou bien continuer de servir et dans ce dernier cas, il aura à subir, au bout de six mois, un nouvel examen. S'il ne réussit pas à la seconde reprise, il se verra obligé de quitter l'armée. On fait remarquer à ce propos que cette dernière obligation est un peu excessive à l'égard d'un officier qui est depuis dix ans au service et l'on craint que beaucoup de médecins militaires ne préfèrent les 1000 livres à la perspective d'échouer leur examen. Pour arriver major il faudra, après 12 ans de service accomplis, faire encore un examen; même obligation, après 20 ans, pour être promu lieutenant-colonel. Il faut avouer que si ceux qui arrivent à ce grade ne sont pas à la hauteur de leur tâche, ce ne sera pas faute d'avoir subi des examens.

Arrivons-en à la solde : un lieutenant médecin touchera 323 liv. 10 s., soit plus de 8000 fr. par an; un capitaine, après 3 ans de service, 379 liv. 12 s. 2 d., après 7 ans : 400 liv., après 10 ans : 477 liv. 15 s. 2 d.; un major après 12 ans : 587 liv. 12 s. 10 d.; un lieutenant-colonel 713 liv. 15 s. 4 d.; un colonel 953 liv. 10 s. 10 d., etc. Il n'y a pas de quoi se plaindre.

Il convient d'ajouter que l'on vient de désigner pour le poste de directeur général le Surgeon-general W. Taylor, ancien chef du service médical de lord Kitchener dans l'expédition de Khartoum et qui a également accompagné lord Roberts dans ses expéditions dans les pays orientaux. Il est âgé de 58 ans, et l'on peut être sûr de trouver en lui un homme qui se dévouera corps et âme à la nouvelle tâche qui va lui étre confiée.

On a beaucoup parlé cet automne du général Buller, le héros de la Tugela, qui a de nouveau trouvé le moyen de se rendre célèbre d'une façon toute spéciale. Le War Office s'est vu obligé de lui enlever le commandement du ler corps d'armée et de le mettre à la demi-solde. Si cette autorité a agi ainsi, c'est qu'elle ne pouvait faire autrement, et la seule raison de cette mesure a été la violation des règlements militaires. Ce n'est pas, comme on se plaît à le dire, pour avoir envoyé au général White la dépêche que chacun connaît; ce n'est pas, comme d'aucuns le prétendent, le mauvais caractère du général Buller qui a été la cause de sa disgrâce; il n'y a rien non plus de mystérieux là-dessous. Les « King's Regulations and Orders for the Army » prescrivent qu'il est interdit aux officiers et aux soldats de communiquer à la presse des informations soit directement, soit indirectement, sans y avoir été spécialement autorisés. Il leur est interdit de préjager des questions à l'étude par des publications anonymes ou autres, ainsi que de soulever une discussion publique sur les ordres, règlements ou instructions émanant de leurs supérieurs. Or, précisément, dans son discours de Westminster, Buller a communiqué à la presse, indirectement il est vrai, des renseignements sur des télégrammes que le secrétaire d'Etat pour la guerre n'avait pas jugé bon de publier. En outre, il s'est également permis, à la même occasion, d'apprécier à sa manière sa nomination au commandement du Ier corps d'armée qui lui plaisait peu à la vérité.

Il ne restait donc plus au War Office qu'à le renvoyer dans ses foyers, où il attendra à son aise l'érection de la statue que ses admirateurs lui destinent. En tout cas, sa disgrâce lui a valu des succès qu'on ne pouvait guère prévoir. Le 30 novembre, huit cents personnes ont assisté au banquet donné en son honneur à l'hôtel Cecil et ont applaudi frénétiquement les discours contre le gouvernement que ses amis ont prononcé. Quant à lui, il est resté cette fois à sa place, se contentant d'exalter la bravoure et la résistance des soldats anglais. Le lendemain, dans l'après-midi, a eu lieu à Hyde Park une grande manifestation populaire, avec le concours des sociétés ouvrières, où les vivats à l'adresse du général Buller alternaient avec les imprécations contre le gouvernement.

— Les bruits les plus singuliers ont couru, de par le monde, au sujet des pertes subies par l'armée anglaise pendant la campagne sud-africaine. Des gens soi-disant bien informés, il y en a beaucoup, parlaient de plus de quatre mille officiers tués et renonçaient à indiquer le nombre des soldats, tellement il était grand. Il faudrait pourtant remettre les choses au point afin d'empêcher, si c'est possible, que la légende ne germe sur

l'histoire. Il n'arrive que trop souvent que les gens, même les plus raisonnables, prennent pour des réulités leurs désirs intimes et se bercent longuement de la douce illusion que ceux qu'ils n'aiment pas, qu'ils détestent peut-être, se trouvent en mauvaise posture. Car, soit dit en passant, c'est la crainte ou la jalousie de l'Anglais qui ont attiré tant de sympathies à ce petit peuple de fermiers pieux et incultes, pour la plupart plus poltrons que braves. Je sais bien qu'ils luttent pour leur indépendance et qu'ils ont raison de le faire; je ne puis que constater que d'autres avant eux ont lutté pour la même cause et ont succombé sans susciter de commisération. Quand on a vu l'Europe entière assister impassible aux massacres des Arméniens, quand on a vu les armées des grandes puissances de cette même Europe se précipiter d'un commun accord sur l'empire chinois, pour aboutir au grotesque résultat que l'en sait, quand on pense à ces politiciens à 100 fr. par jour qui discutent de la paix, quand on voit tous les jours, en tout et partout, le riche dépouiller le pauvre, le fort écraser le faible, on ne peut croire à la sincérité d'une sympathie que lorsqu'elle se manifeste par des actes. Mais on se borne à des déclamations, on est heureux de voir les Anglais dans l'embarras, on saisit l'occasion de se venger de leur morgue qui a trop souvent blessé, on arrive à les haïr et l'on ne songe guère à admirer leur énergie et leur endurance dans cette interminable campagne. Il ne faut pas faire de sentiment quand on parle politique.

J'en reviens aux chiffres, et les renseignements que je donne, je les puise à bonne source, c'est-à-dire dans le rapport officiel du War Office (octobre). Pendant deux ans de campagne, et l'on sait que les officiers ne se sont pas ménagés, les Anglais ont perdu 837 officiers, dont 416 seulement sur les champs de bataille. Ce chiffre paraît bien bas si on le compare aux pertes subies en 1870/71 par les belligérants; à Wörth, par exemple, les Allemands (82100 hommes) eurent 489 officiers hors de combat, les Français (48500 hommes) 300, et la bataille n'a duré que huit heures et demie. A Mars-la-Tour (Rezonville), en dix heures, les Allemands (63 000 hommes) en perdirent 706 1 et les Français (113 500) 744. Il est vrai qu'il s'agit ici des morts et des blessés, mais il convient aussi de déduire du chiffre de 837 officiers anglais 257 morts de maladie ou d'accidents, et il ne faut pas oublier que les forces de la Grande-Bretagne en Afrique du Sud ont été pendant longtemps d'environ 250 000 hommes 2. Pour être complet, il faut encore ajouter que 2439 officiers ont dû être renvoyés dans leurs foyers comme momentanément impropres au service et que presque tous ceux-ci ont peu à peu repris le service.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La 38e brigade perdit le 74.75 % de ses officiers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En quarante jours, en 1866, les armées de Bénédeck et de l'archiduc Albert (ensemble 485 000 hommes) ont eu 685 officiers tués.

Nous trouvons encore des enseignements plus positifs en comparant les pour cent des pertes totales dans le Sud de l'Afrique et ailleurs :

|          | Perte    | moye                               | enne | des                            | Anglais   | à  | Dundee,   |            | 4      | 0/0  |        |
|----------|----------|------------------------------------|------|--------------------------------|-----------|----|-----------|------------|--------|------|--------|
|          | ,        | )))                                | ))   |                                | ))        |    | Elandslaa | gte,       | 9      | ))   |        |
|          |          | ))                                 | ))   |                                | ))        |    | Stormberg | g,         | 3.6    | D    |        |
|          | <b>»</b> |                                    |      |                                | ))        |    | The Mode  | ler,       | . 6    | ))   |        |
|          |          | ))                                 | ))   |                                | ))        |    | Maggerfor | ntein,     | 9      | ))   |        |
|          |          | ))                                 | ))   |                                | ))        |    | Spionkop, |            | 7      | ))   |        |
|          |          | )))                                | ))   |                                | ))        |    | Belmont,  |            | 4      | ))   |        |
|          |          | ))                                 | ))   |                                | ))        |    | Graspan,  |            | 2.5    | 1)   |        |
|          |          |                                    |      |                                |           |    |           | Allemands. |        | Fran | igais. |
| Pert     | e moye   | oyenne à Mars-la-Tour (10 heures), |      |                                |           |    |           | 22.4 o/o   |        | 9.4  | 0/0    |
|          | ))       | ))                                 | St-I | Priva                          | at (9 heu | 10 | ))        | 6.5        | ))     |      |        |
|          | 1)       | ))                                 | Wö   | Wörth 1 (81/2 heures),         |           |    |           |            | ))     | 15.7 | ))     |
|          | ))       | ))                                 | Sed  | Sedan ( $12^{1}/_{2}$ heures), |           |    |           |            | ))     | 18.9 | ))     |
| 92<br>33 | ))       | ))                                 | Wa   | Waterloo (8 heures),           |           |    |           |            |        | 33.2 | ))     |
|          |          |                                    |      |                                |           |    |           |            | niens. |      |        |
| ä        | )        | ))                                 | Asp  | Aspern (21 heures),            |           |    |           |            | o/o    | 46.8 | ))     |

Il ressort de ces chiffres, de ces pour cent peu élevés, que ce n'est pas aux grandes pertes causées par le tir précis du Mauser, comme on l'a entendu dire, qu'il faut attribuer la non-réussite des opérations dont j'ai fait mention. Cela tient plutôt à d'autres causes, à la configuration du terrain par exemple, surtout au manque de confiance que les troupes avaient en elles-mêmes, à la démoralisation produite par les difficultés de la campagne et les circonstances particulières dans lesquelles elle s'est opérée.

M. W.

# CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Une opinion sur les manœuvres suisses. — Encore le général Brialmont. — La loi militaire à la Chambre. — Mitrailleuses Hotchkiss et Bergmann. — A la caserne. — Le pistolet Browning.

Le correspondant particulier de l'Etoile belge nous fait part de la manière dont se sont passées vos manœuvres d'automne. Dans un article fort élogieux sur les milices suisses, il fait remarquer que ces manœuvres, après une vingtaine de jours de service, se sont terminées à la satisfaction générale. Il fait le plus grand éloge de l'endurance de vos troupes et constate avec satisfaction que les habitants des campagnes ont fait

<sup>1</sup> Le 2e régiment de turcos perdit le 93 % de son effectif.

aux soldats un accueil des plus cordial, qui démontre, dit-il, que le sentiment militaire n'est pas un des moindres caractères de la nation helvétique.

Il ne peut en être autrement, grâce au mode d'organisation tout spécial de l'armée suisse.

— Le général Brialmont, dont l'activité patriotique ne tarit point, vient de publier une brochure intitulée : Solution de la question militaire en Belgique.

Dans son travail, le général rapporte ces paroles de Léopold I<sup>er</sup>: « La Belgique, par sa position géographique, est le pays le plus exposé de la terre. » Le général débute par un magnifique exposé de la question militaire depuis 1830, date de la séparation de la Belgique et de la Hollande, jusqu'à nos jours.

Cette étude comprend une critique acerbe du projet ministériel dont je vous ai fait connaître les divers articles, et expose une solution nouvelle de la question à l'ordre du jour. Cette brochure est publiée chez l'imprimeur Guyot, à Bruxelles.

— Notre Chambre des députés, après avoir pris ses vacances, a commencé, le 8 octobre, la discussion du nouveau projet de loi militaire. Un de nos députés, M. Lorand, combat vivement ce projet et fait l'éloge de l'organisation suisse au point de vue de l'éducation militaire et surtout de l'endurance; il demande l'organisation de milices nationales. Ses déclarations ont trouvé de l'écho dans la presse suisse. La Gazette de Lausanne publie, à ce sujet, un intéressant article, reproduit par nos journaux, et dans lequel elle fait ressortir que le système de la nation armée, adopté en Suisse, s'adapte parfaitement à sa condition géographique, politique et topographique spéciale et que de ce chef, elle ne s'applique malheureusement pas à d'autres pays, comme la Belgique, où l'éducation nationale et l'état d'àme populaire sont loin d'être aussi élevés que dans votre pays.

Un autre de nos députés, M. Woeste, que je vous ai déjà cité dans une de mes précédentes chroniques, se déclare toujours l'ennemi du service personnel et n'en veut à aucun prix. Il est également adversaire de toute augmentation de notre effectif de guerre et estime qu'en matière de réduction du temps de service, il faut agir avec prudence. A ce propos, il cite l'exemple de la Suisse et fait remarquer que la durée du service y est trouvée insuffisante!

La Belgique militaire 1 cherche à répondre aussi au système de milice suisse proposé par le député Lorand. Elle nous montre quelques-unes des défectuosités en faisant valoir les critiques, en somme critiques de détail ou enseignements de manœuvres, publiées dans vos propres jour-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Livraisons des 1er et 8 décembre.

naux à la suite de vos manœuvres, par quelques officiers supérieurs de votre pays ou à l'occasion de faits spéciaux. L'article contient entre autres ce passage :

... Nous avons tenu à reproduire ces faits, non pas dans une pensée de dénigrement à l'égard de l'armée suisse, mais parce qu'ils sont propres à tous les systèmes de milice.

Nous reconnaissons volontiers que les autorités suisses font tous leurs efforts pour perfectionner constamment leur organisation militaire, et qu'elles sont puissamment aidées par les qualités qui distinguent les habitants, c'est-àdire le sentiment du devoir, l'esprit d'ordre, l'endurance à la fatigue et la passion du tir. Pour obtenir les résultats que l'on constate aujourd'hui, disait récemment le général Kool, ancien ministre de la guerre en Hollande, il a fallu à la Suisse un siècle pour mettre ses institutions civiles en rapport avec ses institutions militaires, et elle n'a cessé de développer l'instruction et l'éducation de la jeunesse. On ne peut donc, ajoutait-il, tirer du système suisse des conclusions applicables aux autres pays. C'est ce que le colonel Secretan vient de formuler en disant que le système de milice qui convient à la Suisse n'est pas un système d'exportation. M. Lorand en est convaincu lui-même, car il se garde bien de vouloir l'adapter tel quel à notre armée. Il préconise, pour la Belgique, une organisation analogue à celle de la Hollande sans s'inquiéter des conditions différentes dans lesquelles se trouvent les deux pays...

Telles sont les conclusions de l'adversaire de M. Lorand. On sait ce qu'on lui a opposé. Mais j'en reviens à M. Woeste. Celui-ci est partisan du volontariat et en réponse à l'objection qu'on en viendrait aussi à une armée de mercenaires pour défendre le territoire, M. Woeste n'hésite point à faire remarquer que les officiers, eux aussi, seraient des mercenaires, puisqu'ils sont payés! Cette comparaison n'a rien d'étonnant dans la bouche de ce député, antimilitariste accompli. Quant au service personnel, il déclare qu'il n'existe presque nulle part. Alors que la Belgique et l'Espagne sont encore les seuls pays où l'on peut s'exonérer à prix d'argent! Supprimer le remplacement, dit-il, c'est priver les classes les plus déshéritées de la bonne aubaine de la rémunération. Voi à où nous en sommes avec un gouvernement qui sacrifie la réorganisation militaire à un esprit de parti. Aussi, par suite des agissements de cet homme « funeste », la Chambre des députés, après des débats longs et mouvementés, vient-elle de rejeter, par 83 voix contre 64, la suppression du remplacement, et par 90 voix contre 58 l'abolition du tirage au sort.

Ce résultat, prévu d'ailleurs, soulève un tolle général dans l'armée, qui demande au contraire à se mettre au niveau des autres puissances en ce qui concerne le recrutement, et qui se décourage de voir que les justes propositions émises au sein de la commission mixte n'ont point été accueillies dans le projet de loi élaboré par le gouvernement.

Notre Belgique militaire consacre encore à ce projet un article implacable dans lequel l'auteur démontre que le cabinet a trompé la Chambre sur les conséquences financières du projet. En effet, la réorganisation proposée porte l'effectif de guerre de 130 000 à 180 000 hommes, elle exige la création d'un bataillon de cyclistes, celle de 19 bataillons d'infanterie de réserve, de 18 batteries actives de campagne divisées en quatre régiments; d'un bataillon actif et de 2 bataillons de réserve du génie. La réorganisation étend en outre la rémunération à tous les miliciens, accorde une gratification plus forte à tous les volontaires et indemnise ceux qui consentent à prolonger de 2 ou 4 années la date de leur licenciement de la réserve.

L'auteur termine son intéressant article en faisant remarquer combien la situation actuelle de l'armée est de nature à inspirer les inquiétudes les plus vives.

La question militaire, comme vous voyez, préoccupe vivement le monde militaire, et divers de nos plus éminents officiers généraux en retraite attaquent violemment le projet de loi du gouvernement Parmi ces officiers, il convient de citer le général en retraite Degardin, du corps du génie, ancien professeur à l'Ecole militaire. Cet officier expose un projet de recrutement et d'organisation de l'armée, dans lequel il fait ressortir les dangers et la conséquence du projet gouvernemental. Il se déclare partisan du service général et de l'organisation d'une armée nationale, de la suppression de la rémunération et conclut en disant que le projet de loi du gouvernement nous prépare une armée de mercenaires, d'hommes ayant aliéné leur liberté, servant pour de l'argent, sans enthousiasme et sans patriotisme, une armée coûtant de 10 à 15 millions de plus que le budget actuel et qui au premier coup de feu, lâcherait pied, ainsi que la guerre actuelle du Transvaal en a donné de nombreux exemples.

Un peuple qui accepterait un pareil régime, dit cet éminent officier, serait un peuple sans courage, qui abdiquerait et ne serait pas digne de vivre!

\* \*

L'inventeur Hotchkiss avait envoyé à notre gouvernement 3 mitrailleuses en vue de la formation d'un corps expéditionnaire belge qui devait partir en Chine pour y réprimer les troubles, sous le commandement du lieutenant-colonel Bartels du corps d'Etat-major (dont nous venons d'apprendre la mort malheureuse aux bords du lac Tanganika).

Pour des raisons diplomatiques, cette expédition a été contremandée au dernier moment alors que tous les préparatifs en avaient déjà été faits à notre camp de Beverloo, désigné comme point de rassemblement.

Depuis lors, à l'Ecole de tir et de perfectionnement pour l'infanterie, également établie au camp de Beverloo, ces 3 mitrailleuses ont fait l'objet d'expériences et ont été envoyées ensuite à notre Ecole de Pyrotechnie à Anvers.

A ce propos et au moment où les mitrailleuses attirent l'attention de toutes les puissances militaires, je vous signalerai aussi l'apparition d'une nouvelle mitrailleuse : la mitrailleuse Bergmann. La Revue de l'armée belge, dans son numéro de septembre-octobre, vient d'en publier la description détaillée, due à un de vos officiers et rédacteur militaire, le capitaine Dr Rheinhold Günther<sup>1</sup>.

Cette arme serait actuellement à l'essai près des principales puissances militaires, et présenterait, par rapport aux autres engins similaires, de grands avantages pour le service de campagne : poids minime (12 kilos), mode de fermeture tout nouveau permettant le tir des plus fortes charges, simplicité de construction, nombre minime de pièces (69) enfin démontage et remontage entièrement à la main.

Suivant cet article, l'inventeur s'occuperait encore actuellement de perfectionner son système afin de permettre le chargement par banderolles horizontales et le tir de la mitrailleuse directement appuyée sur le sol, sans affût.

D'après l'auteur, il semblerait que cette nouvelle arme supplanterait la mitrailleuse Maxim dont sont armées vos compagnies de mitrailleurs.

J'ai lu ave; vif plaisir l'intéressante brochure Uber die Verwendung der berittenen Maschinengewehr Schutzen-Kompagnien. Ihr Einfluss auf die Taktik der Kavallerie (Emploi des compagnies montées de mitrailleurs. Leur influence sur la tactique de la cavalerie) par Peter Sarasin capitaine de cavalerie, commandant de votre 2º compagnie montée de mitrailleurs. Votre pays nous donne un bel exemple de l'organisation de compagnies de cette arme et nul mieux que l'auteur n'aurait pu nous donner des renseignements aussi instructifs sur cette question d'actualité. Un compte rendu de cette brochure paraîtra incessamment dans la Revue de l'armée belge.

— Sous le titre de «la caserne», le directeur de la *Belgique militaire* vient de publier une brochure fort intéressante, qui a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires. Elle est surtout destinée à faire de la propagande en faveur du service militaire en combattant les idées antimilitaristes qui ont cours chez nous et qui tendent à montrer la caserne comme un lieu de perdition afin d'en écarter les jeunes gens de bonne famille et d'agir contre l'adoption du service personnel.

Cette brochure, écrite en un style élégant, envisage toute la vie de caserne et en fait ressortir les avantages effectifs et moraux.

— Dans une de mes précédentes correspondances, je vous signalais qu'ensuite de l'adoption du pistolet Browning pour nos officiers, notre ancien revolver d'officier était destiné au corps de la gendarmerie en échange de son pistolet Negant à deux coups. Il vient d'en être décidé autrement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Le même article est publié en allemand dans la livraison nº 10 de la Kriegstechnische Zeitschrift, de 1901. (Réd.).

Sans doute, notre gouvernement aura-t-il trouvé que pour la gendarmerie, le revolver ne donne pas encore une rapidité de tir suffisante (!) alors qu'il a toujours hésité à armer nos gendarmes du revolver, préférant leur laisser le pistolet à deux coups de crainte qu'ils ne fassent abus de leur arme. 3300 pistolets Browning sont actuellement en fabrication à la Fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal et seront prochainement distribués au corps de gendarmes.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre. — Le nouveau Règlement provisoire de l'artillerie de campagne. — Bibliographie.

C'est le 14 janvier, jour de la rentrée du Parlement, que le rapport sur le budget de la guerre sera distribué à la Chambre. Il n'a pu être prêt plus tôt. Il m'est donc impossible de l'analyser, bien qu'il m'ait été donné de jeter un coup d'œil futif sur les dépenses et de prendre, par-ci par-là, quelques notes. Mais un travail de cette importance doit être étudié à tête reposée, et non expédié au pied levé. Je suis donc obligé d'en ajourner encore l'examen, devant me contenter de donner une idée sommaire de la façon dont il est conçu.

De son essence, le rapporteur du budget de la guerre se trouve investi d'un mandat qui fait de lui un gros personnage devant lequel tout le monde tremble. Le monde militaire, s'entend. Chargé de vérifier les comptes du département de la guerre, il a ses grandes et ses petites entrées au ministère. Il se fait fournir telles explications, telles justifications qu'il juge convenables. Les chefs de bureau sont à sa disposition, sinon à sa dévotion. La consigne leur est donnée (ou ils se la donnent) d'être aussi aimables que faire se peut pour l'homme tout-puissant qui tient les cordons de la bourse. Pendant les six ou huit mois que dure sa fonction, il obtient tout ce qu'il veut, et, s'il lui plaisait de demander qu'on violât pour lui les règlements et les lois, eh bien, je crois fort qu'on le ferait sans barguigner.

Cette omnipotence le rendant temporairement l'égal du ministre, il serait étonnant qu'il s'abstînt de tracer un programme de gouvernement, surtout s'il est non un journaliste ou un avocat, mais un homme d'affaires. Son rôle serait peut être d'examiner si l'argent des contribuables est bien employé d'après l'idée de ceux qui détiennent le pouvoir; il doit être le collaborateur financier du ministre. Mais il ne résiste pas à la tentation de se substituer à celui-ci et de vouloir lui imposer ses propres idées. Il se croit d'autant plus autorisé à faire connaître sa pensée sur tous les points

qu'il n'est aucune question qui n'ait une répercussion budgétaire, dont la solution ne comporte une dépense ou ne réalise une économie. Etant, de plus, homme politique, il trouve là une excellente occasion pour faire prévaloir la doctrine de son parti, pour exposer ses vues personnelles ou celles de son entourage.

Car il va de soi qu'il n'a pas de lumières spéciales sur les problèmes qu'il est appelé à résoudre. S'il est vaguement officier de réserve ou de l'armée territoriale, on doit s'estimer heureux de n'avoir point affaire à une incompétence totale. Qu'il ait ou non appartenu à l'armée, il a des parents, des amis, des connaissances qui en ont fait partie, qui y ont découvert telle petite défectuosité dans le coin qui leur est familier. Il est assiégé par des inventeurs, par des novateurs, sollicité par des ambitieux, catéchisé par des intrigants, relancé par des officiers aigris et mécontents. Dès lors, son rapport doit contenir des vues générales avec des critiques de détail; tel chapitre est étudié avec une minutie digne des intendants et des contrôleurs de l'armée; tel autre est superficiellement traité. C'est grand miracle quand tout cela forme un tout consistant, harmonieux. Il ne faut pas moins pour réaliser ce miracle que les éminentes qualités de M. Maurice Berteaux. Encore n'est-il pas sûr qu'il ait irréprochablement réussi.

Ses considérations sur le service de deux ans n'ont rien de particulièrement original. Par contre, ses propositions pour l'avancement à l'ancienneté (à l'ancienneté mitigée par le choix!) ne laissent pas d'être assez intéressantes, encore que fort discutables. Mais, en vérité, le lieu est-il bien choisi pour entamer les controverses de principes, et n'est-ce pas fausser l'action gouvernementale que de chercher à substituer la doctrine d'un député irresponsable, fût-il même appuyé par le Parlement, à celle du ministre responsable? Si celui-ci ne marche pas dans le sens voulu, qu'on le change. Si non, qu'on l'aide, qu'on l'éclaire, mais qu'on ne passe pas son temps à le contrecarrer.

J'ai déjà dit que M. Maurice Berteaux, bien qu'il laisse percer des velléités d'intervention personnelle, a évité le plus qu'il a pu de mettre des bâtons dans les roues du char de l'Etat. Il a montré au général André certains abus et s'est concerté avec lui pour les faire disparaître. Il lui a proposé divers moyens de faire réaliser des économies, et il a réussi à faire adopter beaucoup de ses suggestions. Il a arraché aux bureaux du ministère des aveux du genre de celui-ci <sup>1</sup>:

L'origine de cette allocation remonte à la guerre de Crimée. Une indemnité de 5 francs par jour avait été attribuée à cette époque au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris, pour l'indemniser des dépenses

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit d'une indemnité mensuelle de 150 fr., servie à un des sous-intendants militaires de la place de Paris.

occasionnées par les déplacements auxquels il était astreint pour se rendre, soit au magasin d'habillement de Paris, soit chez les entrepreneurs de fournitures de l'armée.

Les mêmes faits s'étant présentés de nouveau en 1859 (guerre d'Italie), une décision ministérielle du 28 avril de la même année fixa à 150 francs par mois, soit 1800 francs par an, l'indemnité à allouer au dit fonctionnaire, le ministre, se réservant le droit de faire cesser l'effet de cette mesure dès que les circonstances le permettraient.

Il a découvert que les règlements accordent dix chevaux au ministre, douze au gouverneur de Paris, dix à celui de Lyon, six aux généraux de division, et que, si on retirait à chacun de ces officiers les montures qu'ils ne montent pas, si on réduisait leurs écuries à l'effectif nécessaire pour faire campagne, on aurait de quoi organiser deux régiments de cavalerie. En comptant les chevaux de selle inutiles, en effet, on en trouve 1411. Et ces chevaux inutiles emploient des palefreniers qu'on devrait renvoyer dans le rang.

Autre trouvaille. L'Etat avait un crédit de 7 millions pour assurer des avantages spéciaux à ses sous-officiers rengagés; il n'a dépensé là-dessus que 6 millions. Aussi les sous-officiers rengagés attendent-ils encore les ameublements qui leur sont dus, les chambres qui leur ont été promises. —Le million économisé a-t-il donc fait retour au Trésor? — Pas le moins du monde, il a contribué à boucher le trou fait par les officiers en excédent. Ceux-ci ont dépassé considérablement (de 455 unités) le chiffre légal. Il a bien fallu les payer, et, comme on n'avait prévu pour leur solde que 41 millions et demi, et qu'il en a coûté 43, les 1 500 000 francs manquants ont été constités pour les deux tiers à l'aide de ce qui devait revenir aux cadres inférieurs.

Voilà bien de la vraie critique budgétaire. Et je comprends qu'on nous engage à utiliser dans l'armée les officiers en retraite et les vieux sous-officiers, qu'on parle de la généralisation de la main-d'œuvre civile, qu'on se plaigne du médiocre emploi qui est fait des réservistes et des territoriaux au cours de leurs convocations, qu'on s'élève contre la facilité avec laquelle les soldats sont distraits de leur service pour être employés soit comme imprimeurs ou lithographes à la presse régimentaire, soit comme cochers ou postillons du breack de messieurs les officiers, et ainsi de suite.

J'aurais même souhaité que, en sa qualité d'artilleur, M. Maurice Berteaux protestât contre le gaspillage criminel auquel on se livre en donnant aux conducteurs de cette arme le revolver d'officier, comme on a donné aux servants le mousqueton Lebel en remplacement du mousqueton Gras. Si une dépense au monde est inutile, c'est bien celle-là. Les canonniers n'ont pas occasion de se servir des armes à feu portatives, et la preuve en est que dans bien des pays on ne les en pourvoit pas. La

France est-elle assez riche pour donner à des gens qui n'ont pas à en faire usage de jolis revolvers et des mousquetons du modèle le plus perfectionné? C'est véritablement folie que de jeter son argent dans des réformes de ce genre. Mais, depuis vingt ans que je le crie, on continue... pour donner de l'ouvrage aux ouvriers des manufactures. Et, comme M. Maurice Berteaux est tendre pour le pauvre peuple, il ferme les yeux sur ces sortes de gaspillages. Que dis-je? Il favorise ceux-ci et il pousse au relèvement de certains salaires que rien n'empêcherait de maintenir au taux actuel. Les intéressés s'en contentent. A quoi bon leur offrir plus qu'ils ne demandent?

Le rapporteur du budget de la guerre est plus dans la logique de son rôle quand il réclame, ce que je fais moi-même depuis quelque quinze ans, la suppression des approvisionnements de réserve, ou du moins leur réduction, sauf à s'assurer des moyens de fabrication intensifs, qu'on mettrait en œuvre dès la période de tension diplomatique, au besoin, pour n'être pas pris au dépourvu par la déclaration de la guerre. La réduction du nombre des experts commissionnés, permettant d'augmenter les traitements de ceux que l'on conserverait, l'octroi de congés de longue durée sans solde, voilà des mesures de tous points excellentes. J'approuve moins certaines économies réalisées sur l'entretien du casernement : plus on recule, plus il faudra faire un grand saut. En rognant sur le budget des Invalides, on liarde sur des dépenses qu'il faudrait considérer comme sacrées. De même, il n'est pas admissible qu'on diminue le traitement de certains professeurs, l'augmentation qu'ils reçoivent étant plus un moyen détourné qu'on emploie pour reconnaître leur mérite et se les attacher, qu'un salaire destiné à les payer de la peine qu'ils se donnent.

Mais je ne saurais entrer ici dans le détail de la discussion. Je n'en ai ni le temps (vous savez pourquoi), ni la place. Vous allez voir pourquoi.

Le nouveau Règlement provisoire (il est toujours provisoire!) de manœuvre de l'artillerie de campagne a été approuvé le 16 novembre dernier par le ministre de la guerre. Il devait ne pas excéder 400 pages; il en a 582. Aussi, au lieu de former un volume unique, est-il séparé en deux tomes, sans qu'on voie bien pour quels motifs on a groupé ensemble ce qui fait

partie du premier et ce qui fait partie du second.

On aurait pu ne pas déborder des limites imposées si on s'était astreint à rédiger un règlement « de manœuvre », ainsi que le titre l'indique. Mais que de choses on a introduites dans la rédaction qui ne se rapportent pas à ce titre. Le service dans les cantonnements et les bivouacs, la façon dont est exercée la surveillance des hommes punis, la manière de placer les harnais dans les selleries, le modèle de la « Situation-rapport des cinq jours » ou de la « Situation de prise d'armes », qu'est-ce que tout cela a à faire ici?

Et, de même que la composition de ce règlement laisse à désirer, l'esprit dans lequel il est conçu est empreint de cette étroitesse qui caractérisait ceux qui l'ont précédé. Aucune largeur de vues, rien qui dénote les progrès qu'on était en droit d'espérer après les publications qui ont prôné l'indépendance et l'initiative. En tête de la « Théorie jaune » du 18 juillet 1898, on avait imprimé en caractères gras cette déclaration comminatoire:

Il est interdit d'ajouter aucune prescription de détail, de quelque nature qu'elle soit, à celles qui sont contenues dans le Règlement. Les détails que le Règlement ne prévoit pas doivent être laissés à l'initiative de chacun.

Il est vrai que l'autoritarisme du texte jurait avec le libéralisme du préambule. Aussi a-t-on supprimé celui-ci; mais on n'a rien changé à la tutelle qui pèse sur chaque grade, si ce n'est peut-être pour l'alourdir encore. Inutile de dire qu'il est encore proclamé (§ 7) que « l'instruction a pour but unique la préparation à la guerre », mais l'article II (Ecole de batterie, §§ 146-159) a « uniquement pour but de permettre à la batterie de figurer dans un service de place ou une revue, et de prendre part à un défilé », mais tout le titre VIII (§§ 693-756) est consacré au cérémonial des « inspections, revues, honneurs, défilés », mais on enseigne aux canonniers à « présenter un cheval », mais on exerce les conducteurs, qui n'ont pour arme qu'un fouet, à se servir du sabre, qu'ils n'emportent même plus en campagne, et à donner des coups de pointe ou de tranchant. Mais passons.

Uue analyse rapide des deux tomes nous montrera ce qu'on peut y trouver d'intéressant.

La « Première partie » débute par les « Bases générales de l'instruction » réduites à bien peu de choses. On y trouve des définitions mal faites et insuffisantes de quelques termes techniques, l'énumération de diverses sortes de commandements, un chapitre consacré aux rassemblements, un autre qui traite de la façon dont l'instruction est organisée, de son objet, de la part qui incombe aux divers officiers, des exercices et manœuvres auxquels elle aboutit ou qui y contribuent, etc.

Le Titre II, consacré à l'instruction à pied, ne nous apprend rien de, vraiment nouveau. J'ai eu occasion de dire que rien n'a été fait pour mettre cette partie du règlement en harmonie avec le Projet de règlement destiné à l'infanterie.

Le titre III (Instruction d'artillerie) constitue la grande nouveauté du jour pour les profanes. Mais les initiés n'y verront rien qu'ils ne connaissent depuis déjà trois ou quatre ans. Aucun progrès sensible n'a été réalisé, et, en particulier, l'« abatage » est resté une opération quelque peu compliquée et lente, bien qu'une disposition récente, imaginée par le lieutenant Ravon (que le galon de capitaine a récompensé de sa remarquable invention), doive l'avoir fort simplifiée. J'ai quelque idée que, n'ayant pas le ma-

tériel sous les yeux et, en particulier, ne sachant pas comment est fait le collimateur, vous ne comprendrez pas grand'chose à toutes les explications de ce Titre. Mais vous n'aurez pas de peine à constater que les commandements sont de la simplicité la plus grande et que les mécanismes de tir sont réduits au minimum. Inutile d'insister, puisque la Revue militaire suisse doit consacrer un article de fond au maniement de l'artillerie.

Le Titre IV (*Instruction à cheval*) débute par des détails sur la façon de harnacher l'attelage. Viennent ensuite l'« école du canonnier à cheval» et l'« école du canonnier conducteur.» Je n'y vois rien d'intéressant à signaler.

Par contre, le Titre V /Manœuvre des batteries attelées, nous réserve la révélation de quelques nouveautés relatives... Car si les figures des pages 218 et 219 sont inédites, on n'ignorait pas, l'ayant vu aux manœuvres par exemple, comment se présente une batterie en formation de combat ou en colonne doublée.

En formation de combat, les quatre pièces sont mises en batterie sur la même ligne, chacune ayant à sa gauche son caisson qu'on a fait basculer et dont les portes ont été ouvertes à deux battants, de manière à protéger non seulement le déboucheur et les pourvoyeurs, mais encore, dans une certaine mesure, le chef de section, ce pendant que les boucliers du canon abritent le tireur, le pointeur et, dans une certaine mesure aussi, le chargeur et le chef de pièce. Quant au capitaine, il s'établit ordinairement sur l'aile, ayant devant lui, pour s'en servir soit comme d'un parapet, s'il reste derrière, soit comme d'un observatoire, s'il monte dessus, l'un des caissons « de premier ravitaillement ». L'autre caisson se place à une quinzaine de mètres en arrière de la pièce qui se trouve à l'aile opposée. Derrière lui s'agenouillent, lorsque la batterie est sous le feu, le sous-chef mécanicien et les ouvriers en fer, ainsi que le servant de remplacement. En résumé, tout le monde est plus ou moins couvert. On compte compléter la protection du personnel en mettant sur la tête des artilleurs un horrible casque en acier, à l'épreuve des balles, du genre du « pot des sapeurs ».

Dans la colonne doublée, le caisson marche à la gauche de la pièce et à sa hauteur.

L'« école de groupe » a été heureusement simplifiée. Elle a acquis beaucoup de souplesse. Le service des éclaireurs y a été défini et aussi celui des jalonneurs, desquels il me semble, soit dit en passant, qu'on aurait pu tirer un meilleur parti. Je considère qu'il y a intérêt à ce que les jalonneurs se relèvent de proche en proche, encore que je n'ignore pas qu'il risque de se produire, de ce fait, quelques erreurs de transmission; mais ces erreurs seront en général de peu de conséquence et rares, tandis que, si, une fois sa mission terminée, le jalonneur rejoint le chef qui l'a placé, il ne faudra pas longtemps pour avoir éreinté tous les chevaux de selle.

Le Titre VI (Service en campagne) contient sur la rédaction des ordres

et des rapports, sur les marches, sur les cantonnements et les bivouacs à peu près ce que contenait le Règlement du 18 juillet 1898, sous une forme légèrement différente. Je ne nie pas que des progrès n'aient été accomplis: le retour au trot unique de 200 mètres me comble de joie, car j'estime que là est la vérité. Mais que sont des améliorations d'application, si les principes restent ce qu'ils étaient? C'est ces principes qu'il aurait fallu qu'on changeàt.

Pour ce qui est du « service sur le champ de bataille », la question est trop importante et trop neuve (quoiqu'elle le soit moins qu'on ne le pense, peut-être) pour que je la traite dans cette chronique. Je la laisse entière au collaborateur qui se chargera d'aborder dans un article de fond l'exposé des doctrines réglementaires relatives à la participation de l'artillerie au combat. Je me borne à dire qu'il ne trouvera sans doute pas grand'chose à ajouter à l'article du colonel Pagan, lequel a parfaitement résumé, d'après des indices épars, l'esprit de la nouvelle « Théorie. »

Inutile de s'appesantir sur le Titre VII (Inspections, revues, honneurs, défilés). Donc nous allons passer tout de suite au second tome, à la deuxième partie. Encore me bornerai-je à en reproduire la table des matières, craignant d'être entraîné trop loin.

- Bases générales de l'instruction : Organisation de l'artillerie : composition de la batterie sur pied de paix ; mobilisation. Programme de l'instruction. Règles d'instruction. Cahier des sonneries de trompette.
- II. Armes portatives: Nomenclature. Démontage et entretien. Tir.
- III. Instruction d'artillerie: Description du matériel; son démontage, son remontage, son entretien. Pointage et tir: instruments employés dans la préparation et l'exécution du tir; détermination des éléments initiaux du tir. Concours de pointage et de tir.
- IV. Instruction à cheval: Principes généraux; progression de l'instruction; exercices spéciaux. Dressage. Présenter un cheval, l'attacher, lever ses pieds. Extérieur du cheval. Soins à donner aux chevaux. Harnachement. Généralités sur les voitures. Conduite en guides. Concours de conduite des voitures.
- V. Service de l'artillerie en campagne: Reconnaissances topographiques.
   Installation des abris, cuisines et feuillées. Situations et rapports à fournir. Fanions, lanternes et brassards.

Cette seconde partie, on le voit, constitue sous forme d'olla podrida une sorte de petit aide-mémoire, de manuel de connaissances accessoires. Aucune idée d'ensemble n'a présidé à sa rédaction. Comme je le disais en commençant, l'esprit qui anime le règlement provisoire du 16 novembre 1901 n'a rien de moderne. Ajouterai-je que, si beaucoup de figures du nouveau matériel sont intéressantes, les plus intéressantes font défaut? On chercherait en vain le fameux frein et le fameux collimateur, en vain le détail du projectile ou la coupe de la cartouche. Les traits de renvoi de la

légende, dessinés en plein et non en pointillé, contribuent à rendre la lecture des images peu commode. Ils sont même parfois grotesques. Le pauvre cheval de la page 192, percé d'une cinquantaine de flèches, est un modèle du genre : un modèle à ne pas suivre. Il est impossible de montrer moins de goût dans l'exécution d'une illustration. Mais ce sont là des critiques secondaires qui s'effacent devant celles, d'ordre plus élevé, que j'ai cru devoir formuler. L'artillerie française n'a pas le règlement de manœuvre qu'elle espérait ou que du moins espéraient les esprits libres, dégagés de la routine. Il y en a, paraît-il, quelques-uns dans cette arme, et ils ont peine à se consoler

Un officier supérieur qui signe tout simplement M. a publié, il y a deux ans, chez MM. Féret (à Bordeaux), un volume tout à fait savoureux (La Guerre, L'Armée) que les éditeurs ont bien voulu m'envoyer et qui est d'une lecture très attrayante. Le texte est un peu beaucoup chargé de citations. L'auteur a mis quelque coquetterie à nous prouver l'étendue et la variété de son érudition, laquelle va des romanciers aux philosophes et des mathématiciens aux militaires. Ce n'est pas ce dont je fais le plus de cas. La solidité de ses arguments ne me semble pas toujours, elle non plus, à l'abri de toute critique. Au surplus, ne s'en fait-il pas accroire. Il ne cherche pas à démontrer ce qu'il sent. Il s'en sie visiblement à son flair. En quoi il n'a pas tout à fait tort, car son instinct l'éloigne de la banalité, l'inclinant vers des solutions qui dénotent un esprit distingué autant que cultivé, élégant, et que relève une pointe de paradoxe. Si les conclusions de son raisonnement sont sujettes à caution, les prémisses, du moins, ne peuvent manquer de frapper le lecteur attentif, par leur hardiesse, leur pénétration, leur justesse. Car, s'il arrive que, en perdant sur chaque article, certains commerçants finissent par gagner sur la quantité, on voit des logiciens qui, accumulant des bouts de vérités sur des bouts de vérités, aboutissent à l'erreur. Un ensemble de vérités partielles ne fait pas une vérité d'ensemble.

La thèse soutenue par notre auteur anonyme, c'est que le nombre ne fait pas plus la force que l'argent ne fait le bonheur. Il est incontestable qu'ils y contribuent, et c'est ce que je ne vois pas que M. M. ait montré avec une suffisante netteté. J'aurais bien d'autres critiques à lui adresser, si je voulais chicaner à plaisir. A quoi bon? Il en est de certains ouvrages comme des romans où l'intérêt n'est point dans les péripéties d'un amour contrarié et dans les aventures qui retardent le mariage du héros avec l'héroïne. C'est la grâce de la narration qui en fait le charme, ou c'est la délicatesse des peintures, ou c'est l'harmonie du style, la profondeur des pensées, la justesse de l'observation. Qu'importe que nous ne soyons pas tout à fait satisfait du système dans lequel l'auteur de ce livre condense ses rêves, si, à chaque page, quelque chose ou de fin ou de fort, quelque

chose d'inattendu et de neuf, frappe notre attention et nous force à cesser notre lecture pour méditer, si nous sommes arrêtés par des réflexions dont nous admirons la profondeur, par des phrases dont l'heureux tour nous ravit. Et puis, c'est crâne et modeste à la fois : mélange qui forme un régal d'une qualité très particulière. A chaque instant, des aveux comme celui de la page 395 : « Mais tout ceci, ce sont des impressions et non des convictions. Pour ètre certain, j'aurais besoin d'autres clartés. » L'ignorance est si outrecuidante et l'incompétence si présomptueuse que je trouve à cette humilité un je ne sais quoi de doux, de reposant, qui me la fait aimer, étant donné surtout que c'est l'humilité d'un homme qui sait beaucoup, qui a beaucoup lu et beaucoup médité.

. .

Comme bien vous pensez, c'est avec le plus vif empressement et la plus grande curiosité que j'ai lu l'*Essai de psychologie militaire*, du Dr M. Campeano, ancien médecin militaire dans l'armée roumaine (Paris, chez Georges Fanchon). Malheureusement, l'auteur n'avait que trop raison en me disant, dans la lettre qui accompagnait l'envoi de son livre, qu'il craignait que cet essai ne répondit pas suffisamment à son titre et que je ne trouvasse pas en lui tout ce que je pensais. « Si je faisais à présent une nouvelle édition, ajoutait il, j'aurais beaucoup à compléter, et peut-être aussi à changer dans le plan du livre. »

Les 80 premières pages sont un résumé des principes de la psychologie moderne. Les 60 dernières sont consacrées à l'étude des particularités caractéristiques des diverses armes; mais j'avoue n'y avoir pas trouvé beaucoup de vues originales. Tout l'intérêt du volume, à mes yeux, se concentre dans les 80 pages du milieu, formant le chapitre intitulé: La physiologie des armées. Cet intérêt n'est pas très vif, encore qu'on rencontre nombre d'observations justes, dont quelques-unes sont neuves; mais on ne voit presque rien de pratique à tirer de là, presque rien qui éclaire le chef sur la manière dont il doit commander, dont il peut exercer son autorité sur ses subordonnés.

Dirai-je même qu'il y a des points sur lesquels je suis loin d'être d'accord avec le docteur Campeano? Dans quelle armée a-t-il observé que les rivalités de personnes sont réduites au minimum dans le monde militaire, à cause de l'esprit de camaraderie et de subordination qui y règne? Et est-il vrai que les hommes y sont plus corrects qu'ailleurs parce qu'on n'y rencontre pas les intrigues et les mesquineries qu'entraîne ordinaireme n la lutte pour la vie, comme on le lit à la page 83?

Ecoutez maintenant un épisode de la guerre de 1877-1878 et les réflexions qu'il suggère à l'anteur :

Un régiment roumain était placé dans des fossés, devant Grivitza, et les projectiles ennemis pas-aient inoffensifs par-dessus lui. Tout d'un coup les feux devinrent plus vifs, et un soldat s'en effraya tellement qu'il sauta hors du fossé et se mit à courir comme un fou. Presque tous les autres soldats le suivirent inconsciemment et quittèrent leur abri sûr pour une place si exposée qu'ils furent décimés par les balles turques. Il fallut l'intervention du général Boudisteano pour arrêter la débandade.

Ces fuites inconscientes et déraisonnées ne peuvent s'expliquer que par l'intensité de l'idée motrice (de la fuite) éveillée par l'augmentation brusque des feux. Dans notre exemple, la tendance à la fuite, éveillée par la vivacité des feux ennemis, a pris chez le premier soldat les proportions de la fuite même, et les autres soldats ont été sujets à la suggestion imitative.

Ce dernier point, je le concède; mais, pour le reste, l'explication estelle exacte? J'en doute. Il me semble que la résolution du premier soldat n'a été ni inconsciente ni déraisonnée. Il a obéi à un instinct semblable à celui qui chasse le lapin hors de son terrier quand le chasseur approche. Ce lapin, qui était caché aux vues et à l'abri des coups, se montre tout à coup et s'expose au plomb meurtrier, préférant courir les risques d'être manqué à la course par un tireur maladroit plutôt que de l'attendre sans bouger avec la quasi certitude d'être visé à bout portant. C'est un excès de prudence qui le rend brave, sinon téméraire. Le soldat qui quitte son abri pour détaler en plaine commet, par lâcheté, un acte d'audace. La question n'est-elle pas controversée de savoir si, dans le suicide, il entre plus de courage que de pusillanimité?

En résumé, le livre donne matière à réflexions et à controverses, et c'est tout ce que l'auteur demande. Il s'exprime, en effet, ainsi dans son très simple et modeste avant-propos :

J'ai embrassé un sujet trop vaste pour avoir la prétention de l'avoir suffisamment traité. Chaque chapitre, à lui seul, pourrait former le sujet d'un livre pareil. Si je réussis à fournir aux jeunes officiers un guide précis de psychologie individuelle et collective militaire, et à diriger leur attention vers ce genre d'études, j'aurai la satisfaction d'avoir atteint mon but.

Espérons que le Dr Campeano aura lieu d'être satisfait. Son intention est assurément très louable; son livre est conçu dans un excellent esprit d'impartialité, sans le moindre parti-pris d'admiration aveugle ou de dénigrement à outrance. Comme le dit fort bien M. Ribot, l'éminent directeur de la Revue philosophique, il a le mérite d'avoir ouvert la voie. Qu'il lui en soit tenu compte.

Le commandant Devaureix a publié, il y a une dizaine d'années, un recueil de cinquante *Problèmes tactiques* discutés et traités sur la carte de de Rethel<sup>1</sup>. Cet ouvrage eut un grand succès, très légitime. L'auteur était entré dans le détail, quoique pas encore assez, à mon gré. Il avait évité les généralités creuses; ses thèmes étaient simples; les effectifs maniés,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On se retrouve donc sur le terrain que j'ai parcouru en septembre dernier et où se sont déroulées les grandes manœuvres.

raisonnables; les solutions, judicieusement présentées, avec modération et modestie. L'auteur proclamait que, tout en ayant toujours examiné celle de ces solutions qui lui paraissait la plus rationnelle, il n'avait pas la prétention de la présenter comme étant la seule bonne, ou la meilleure. « Dans les questions de tactique et surtout de tactique appliquée, ajoutait-il, il n'y a rien d'absolu. Le principal résultat que l'on doit d'ailleurs rechercher dans des exercices de ce genre est d'habituer l'esprit aux méditations sur la carte. »

La maison Berger-Levrault m'a envoyé une nouvelle édition de ce recueil. Seulement, entre temps, le commandant Devaureix est devenu colonel, et ses cinquante *Problèmes tactiques* sont devenus soixante.

Je n'ai iu que les dix nouveaux, dont six sont relatifs aux « fautes initiales » et quatre à la simplification des ordres, obtenue par un plus large appel à l'initiative . Ce sont là, dit l'auteur, des « questions complexes qui préoccupent aujourd'hui nos chefs d'unité comme nos états-majors. » Et, en effet, on admet par hypothèse que l'initiative s'est généralisée dans l'armée et on peut dès lors se dispenser de donner des ordres détaillés, de préciser les divers points à résoudre. La méthode est commode, et elle se répand. L'Ecole de guerre a pris l'habitude de traiter les questions de haut, et peut-être cette habitude provoquera-t-elle l'initiative; mais qui sait si ce n'est pas un jeu dangereux de compter sur celle-ci sans rien faire pour qu'elle se développe?

Ajouterai-je que j'ai à faire sur l'orthodoxie de la doctrine quelques réserves? Voici (page 387) une colonne en marche qui, apprenant qu'un groupe de cavalerie ennemie a été vu sur sa droite, met une flanc-garde de ce côté, comme si elle s'attendait à être attaquée par là. Je considère cette supposition comme une véritable hérésie. Le propre de la cavalerie, c'est d'être indépendante du gros des troupes. Elle décrit des voltes autour de lui, se dirigeant du sud au nord, tandis qu'il va du nord au sud, et se trouvant à quelques lieues à sa droite ou à sa gauche. N'étant pas liée à ce gros, elle ne fournit, par la position qu'elle occupe, elle, aucun indice sur la position qu'il occupe, lui. Il en irait tout autrement si on avait aperçu une poignée de fantassins. On aurait eu quatre-vingt-dix-neuf chances contre une de ne pas se tromper en concluant de leur présence que l'ennemi est de ce côté-là.

Je sais bien que l'hypothèse faite par le colonel Devaureix a pour objet

¹ A ce sujet, je reçois, au moment où je corrige les épreuves de cette chronique, une brochure sur L'initiative en sous-ordre. Elle est pleine d'observations très justes et de réflexions intéressantes. Mais apporte-t-elle la solution du problème posé, problème extrèmement délicat et important? Je ne sais si je me trompe, mais il me paraît que, si elle ne le complique pas, du moins elle en fait voir l'inextricable complexité et la difficulté considérable. En disant que «l'initiative en sous-ordre est l'art de suppléer au laconisme ou à l'absence d'un ordre, par une décision énergique, mais raisonnée, en choisissant le meilleur moyen d'atteindre un but général, connu de tous », a-t-on fait faire un pas à la question ? J'en doute. Et pourtant on sait que la clef, dans bien des cas, ne déper d que d'une définition.

de motiver l'emploi d'une flanc-garde que l'auteur met, à dessein, dans une situation vicieuse. Mais, de même qu'il montre les défectuosités de cette situation, j'aurais voulu qu'il montràt que c'est à tort qu'elle s'était produite

Au sujet de l'emploi de l'artillerie, je contesterai l'importance attachée à l'occupation des hauteurs (page 465). D'une façon générale, l'auteur retarde. Il ne paraît pas avoir une connaissance assez approfondie des théories nouvelles que le colonel A. Pagan a si bien et si complètement résumées dans l'exposé que vous avez publié en tête de votre livraison du mois dernier, ainsi que je le disais tout à l'heure.

De même, en disant qu'il faut éviter les allures vives aux batteries, quand le besoin ne s'en fait pas sentir, il méconnaît un principe dont les gens du métier sont pénétrés, c'est que mieux vaut aller vite que de se conformer à l'allure de l'infanterie. Trop de rapidité fatigue, mais trop de lenteur aussi : d'abord, parce que les chevaux sont obligés de raccourcir leurs enjambées, et c'est pour eux, ainsi que pour leurs conducteurs, l'objet d'un effort incessant; ensuite, parce que, plus tôt on arrivera, plus tôt l'attelage sera débarrassé du poids qu'il porte, plus tôt il se reposera.

J'ajoute que mes critiques ne m'empêchent pas de recommander chaudement ce recueil, qui est excellent, mais dans lequel ce que je préfère surtout ce sont, je l'avoue, les humbles et mesquins détails, comme ceux que l'auteur donne (pages 470-471) relativement à la rédaction des ordres. Il cite des observations très piquantes qui montrent les déformations qui peuvent défigurer une phrase transmise oralement, sans pourtant qu'elle ait subi la moindre altération grammaticale! J'aime aussi beaucoup des réflexions comme celles de la page 454 sur la façon dont les critiques doivent être présentées.

Quant à ce qu'il appelle des problèmes relatifs aux fautes initiales, voici comment il explique ce qu'il entend par là :

Chacun de nous a pu remarquer que les manœuvres où des fautes capitales étaient commises, puis judicieusement relevées par la critique finale, étaient ordinairement les plus profitables à l'instruction de tous.

Cela provient de ce fait indéniable : c'est que rien ne frappe nos yeux et ne se grave ensuite dans notre mémoire comme une faute caractérisée, lorsque nous avons été à même d'en suivre toutes les phases et d'en voir se dérouler progressivement les conséquences matérielles...

...En ce qui concerne notre étude, nous en déduirons, à notre tour, une méthode nouvelle d'enseignement, consistant à exposer quelques problèmes tactiques, en leur donnant, à dessein, comme point de départ, de leur application, certaines erreurs de jugement, certaines hérésies de doctrine, semblables à celles que nous avons vu plus d'une fois commettre et que nous avons souvent commises nous-mêmes dans le cours de nos manœuvres. Puis, en laissant ces fautes initiales suivre leur développement naturel, dans la suite des événements qui en découlent, nous nous appliquerons à en constater nous-mêmes les résultats, à en faire ressortir les leçons, comme autant d'arguments d'expérience en faveur des grands principes tactiques.

Cette idée est un peu celle que j'exprimais l'an dernier (page 326), sauf qu'elle est justement tout le contraire, ce qui n'empêche qu'elle revienne à peu près au même! C'est du côté de l'ennemi que je supposais des actes irrationnels. Notez qu'il n'est pas besoin qu'ils soient irrationnels : il suffit que nous ne discernions pas leur raison d'être, leur cause cachée. Eh bien! je reproche au colonel Devaureix de nous avoir trop renseignés sur l'ennemi, d'avoir trop facilement admis que ses opérations se déroulaient logiquement. La grande difficulté à la guerre, comme en médecine, c'est le diagnostic, non la thérapeutique; c'est de reconnaître le mal, non de choisir le remède. Nous lisons (problème LI) qu'une brigade mixte « a pour mission d'arrêter un ennemi de force à peu près égale ». Comme si jamais à la guerre on pouvait apprécier les forces auxquelles on a affaire. Hélas! non: on ignore leurs effectifs, leurs itinéraires, leurs desseins. Et c'est ce qui rend le problème si difficile à résoudre. (Rappelez-vous, à ce sujet, le mot célèbre de Montluc.) Ce genre de difficulté, nous ne le trouvons pas assez dans les exercices que voici.

Le 104e régiment d'infanterie, appartenant à la division que commandait naguère le général Niox, vient de faire imprimer un opuscule qui, sous le titre : *Petit livre du soldat*, renferme, en vingt-quatre petites pages, des notions élémentaires d'histoire et de géographie militaires, notions très complètes au point de vue français. Il est difficile de rêver une œuvre de vulgarisation mieux faite, étant donné son prix modique (vingt-cinq centimes!), étant donné aussi que les cartes y sont au nombre de douze : cartes très simples, bien entendu, qui ne sont que des croquis purement schématiques. Mais cette simplicité est d'un art consommé et dénote une rare compétence didactique.

# CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Introduction du nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Le Règlement pour le service des pièces de 75 mm. — La nouvelle Instruction de tir de l'artillerie de campagne. — Appareils de repérage. — L'avancement des officiers subalternes de l'infanterie. — Menus faits.

Le nouveau matériel d'artillerie de campagne commence à entrer en service. Rappelons pour les lecteurs de la *Revue* que son calibre est de 75 mm. et que la pièce est en acier, à tir rapide. Un système spécial de freins permet de rendre la pièce presque immobile pendant le tir. Le projectile est en acier avec fusée en aluminium. On est d'avis d'employer un projectile unique : le shrapnel, dont la fusée permet un tir précis jusqu'à une distance supérieure à 5000 m. La charge, formée de balistite en plaques, est logée dans une douille métallique.

On vient de distribuer aux batteries le nouveau Règlement pour le service des pièces 75 A (75 mm. acier). Le service de la pièce comprend 5 servants et un chef de pièce. Un des servants donne la direction première à la pièce et aide au pointeur à donner une direction exacte en agissant à la petite extrémité d'une manivelle de l'affût. Un second servant est pointeur, il donne la graduation à la hausse, pointe et met le feu. Un troisième canonnier, servant de culasse, ouvre et ferme la culasse et introduit la cartouche. Deux autres canonniers enfin sont pourvoyeurs et apportent la munition à la pièce. Le chef de pièce surveille l'ensemble du service et gradue les fusées du shrapnel. La charge s'exécute pendant le pointage. Les mouvements d'ouverture et de fermeture de la culasse sont du reste très rapides (on tourne à gauche d'un quart de tour, puis en arrière d'un demi-tour la manivelle 1). L'armé du percuteur est automatique. La mise de feu s'opère en tirant sur un cordeau fixé à demeure à la culasse.

Un instrument entièrement nouveau est l'appareil à graduer les fusées (graduatore di spolette). Il est composé d'un corps métallique concave, en forme de chapeau et pourvu d'un levier. Sur ce corps est adapté une partie cylindrique, laquelle peut tourner ou être rendue fixe au moyen d'une vis de pression à main. Cette partie cylindrique est graduée de 50 en 50 mètres, et numérotée de 200 en 200 mètres. La partie plane supérieure porte une graduation de correction. La partie cylindrique porte en saillie à l'intérieur une dent de prise qui vient heurter contre un bouton porté par le cercle fusant de la fusée et entraîne le cercle jusqu'à ce que le bouton d'arrêt du graduateur vienne buter contre la cheville fixe de la fusée.

L'emploi de cet appareil rend le réglage des fusées très rapide et très sûr; il est indispensable dans le tir rapide. Au surplus, avec l'ancienne méthode, le réglage contre un ennemi rapproché, ou sous un feu menaçant et intense, était toujours une opération délicate et incertaine, même avec un personnel très exercé.

Le nouveau règlement indique également les moyens de démonter le matériel, de transporter la bouche à feu suspendue sous l'avant-train et même de traverser des terrains difficiles avec tout le matériel décomposé en fardeaux facilement transportables : le canon, l'affût, les roues, les coffres à munitions et les autres parties de l'avant-train et des coffres à munitions.

On vient en même temps de mettre en expériences dans les batteries une Instruction provisoire sur le tir de l'artillerie de campagne et à cheval pour les batteries de 75 A.

La première partie de cette Instruction comprend : l'estimation et la mesure des distances et l'observation du tir. Elle mentionne entre autres l'emploi du télémètre de campagne (système Gautier) dont l'usage dans notre artillerie n'est pas aussi répandu qu'il devrait l'être; l'Instruction insiste même sur cette utilisation et dit que « toutes les fois que les circonstances le permettent, au lieu d'estimer la distance à vue, il est oppor-

<sup>1</sup> On voit donc qu'il s'agit d'une fermeture à vis et à volet. (Réd.)

tun de la mesurer en se servant à cet effet du télémètre de campagne dont les batteries sont pourvues. »

Dans les paragraphes relatifs à l'observation du tir, il est indiqué que toutes les fois que les conditions de visibilité du but ou des points d'éclatement des projectiles rendent l'observation directe difficile ou incertaine, il peut être avantageux d'envoyer sur les côtés de la batterie des observateurs qui indiquent par de simples mouvements de bras les écarts qu'ils constatent.

La seconde partie traite du pointage. Elle insiste sur la précision et rapidité comme conditions indispensables à l'efficacité du tir. La nouvelle hausse est un type de hausse à niveau complète de campagne; elle porte sur les côtés des graduations en degrés et en millièmes. La tête de la hausse est pourvue d'un petit niveau donnant l'inclinaison en degrés et en vingtièmes de degré. Le pointage est simplifié par l'appareil de correction du pointage en direction, qui permet au pointeur d'exécuter non seulement les petites corrections de pointage, mais de suivre également un but se déplaçant latéralement.

Parmi les appareils accessoires, on dispose d'un arc de pointage à niveau, employé pour vérifier le pointage ou pour mesurer, s'il y a lieu, l'inclinaison des tourillons. Cet arc porte une graduation double; l'une fixe, destinée à corriger l'angle de site; l'autre mobile sur la graduation fixe, et destinée à donner l'élévation à la pièce.

Pour le pointage indirect, on emploie dans certaines circonstances la lame de direction et le cercle de direction. La lame de direction sert à mesurer l'angle formé par le plan vertical de l'axe de la pièce avec un plan passant par le pivot de l'alidade et un point de pointage quelconque. Cette

lame (sorte de plaque de repérage, comme on voit), est fixée sur le plan supérieur de la culasse, elle est circulaire et sa périphérie est divisée en degrés. Le pivot de la plaque porte l'alidade, dont on abat les ailes au moment du tir.

Cet appareil est utilisé également lorsque le but n'est pas visible ni de la batterie, ni en se plaçant en arrière de la batterie. Dans ce cas, on se sert d'un appareil analogue monté sur trépied portatif et repliable. On place le trépied en un point O (fig. 1), voisin de la batterie, d'où l'on voit à la fois le but B et un point de

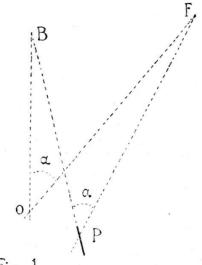


Fig. 1.

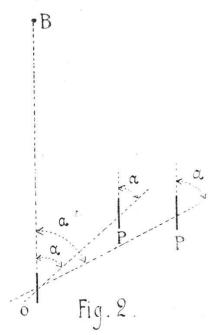
pointage F visible de la batterie. Il suffit de mesurer l'angle  $\alpha$  et de le reporter ensuite sur les pièces  $\alpha'$  en pointant sur F.

Si on ne dispose pas d'un point de pointage naturel convenable, on me-

sure de la station O(fig. 2) l'angle  $\alpha$  pour chaque pièce, puis on le reporte de la même manière sur la pièce en visant sur le point O.

Enfin si le point de station O n'est pas aperçu de toutes les pièces, on se sert d'un point de repère O' bien visible de toutes les pièces de la batterie et à la fois de O (fig. 3), puis on mesure les angles  $\alpha$  et  $\beta$  et on reporte sur la pièce le supplément  $180^{\circ} - (\alpha + \beta)$ , de telle sorte que la direction de la pièce se trouvera toujours être celle de O B.

Contre des batteries ennemies masquées, le pointage du premier coup s'effectuera sur la lueur des coups ou sur l'obstacle formant couverture; pour les coups suivants, on choisira un point de visée auxiliaire, si possible un point naturel dans le terrain.



La troisième partie de l'Instruction se rapporte au feu. « Avec le feu, dit l'Instruction, on doit chercher à obtenir le plus promptement possible les plus grands effets sur le but. »

B o' Fig. 3

« Le commandant de la batterie est celui qui règle le feu de ses pièces. »

L'Instruction insiste sur l'importance qu'il y a de faire une bonne reconnaissance du but. Comme genre de tir, on emploie généralement le tir usant Sur un terrain favorable, et à distances inférieures à 1000 mètres, le tir percutant est d'une efficacité équivalente, tout en étant plus rapide. On s'en servira donc de préférence à courte distance contre les surprises ou contre un ennemi menaçant.

Le shrapnel gradué à zéro est tiré comme mitraille.

Les divers genres de feux sont:

- 1. Feu au commandement : par pièce, feu dans la section, salves de section, salves de batterie.
- 2. Feu continu : par pièce; par salve de section, à intervalles de 15 secondes en moyenne.
- 3. Feu de batterie : tir échelonné, fusant, pour battre en profondeur une zone de 100 m. de front.
  - 4. Feu rapide : feu par pièce, chaque pièce tire sitôt prête.

— Nos conditions d'avancement des officiers subalternes, dans l'infanterie surtout, sont fort mauvaises : les lieutenants s'éternisent dans leur grade. De là un découragement général, des protestations continuelles et la mise à l'étude de moyens destinés à parer à un inconvénient aussi défavorable à la bonne constitution des cadres.

L'un de ces moyens est préconisé par une loi déposée au Parlement et la solution proposée aurait l'immense avantage de ne pas surcharger le budget.

La crise actuelle a pour cause principale le recrutement intensif des officiers dans les années 1882 à 1885; on a dépassé du double les besoins nouveaux. De là les retards dans la promotion au grade de capitaine.

Par compensation, dans la période de 1889 à 1901 on a réduit les admissions à un chiffre inférieur aux besoins. Il en résulterait dans l'avenir, pour ces classes d'àge, des promotions rapides. Le projet de loi propose donc d'escompter en faveur des officiers subalternes des classes précédentes l'accélération de l'avancement qui, plus tard, se produirait inévitablement d'elle-même.

En outre, la loi de 1897 arrête à un quart des officiers de carrière la proportion des officiers subalternes auxiliaires soit de complément pouvant remplacer les premiers. Ces auxiliaires sont 4000 dans l'infanterie. Un millier pourront être appelés. Comme ils sont moins payés que les officiers de carrière, le budget en bénéficiera.

Le projet cherche à réduire à onze ans la durée de la sous-lieutenance et de la lieutenance; il règle en conséquence d'après une moyenne l'admission des élèves à l'école militaire. Mais, naturellement, cette réduction à onze années ne commencera que vers 1913, tandis qu'actuellement le stage du lieutenant dure dix-huit ans et tend à s'allonger. On va donc nommer capitaines par anticipation 400 lieutenants. Et pour parer à la dépense, il n'est pas nécessaire, comme on l'a prétendu, de compter sur les dispenses de service avec trois cinquièmes de solde; il suffit de combler les vides des grades inférieurs par l'appel des auxiliaires comme il est expliqué ci-dessus.

Il faut espérer que le projet aboutira, c'est la seule façon de mettre fin à une situation grave et qui a trop duré.

La position des sous-officiers laisse aussi à désirer. Le nombre grandit de ceux qui, ayant accompli un long temps de service, aspirent inutilement à l'obtention d'un emploi civil dans les administrations d'Etat. En conséquence le ministre de la guerre a déposé au Sénat, qui l'a approuvé, un projet de loi modifiant le système actuel. Ce projet prévoit entre autres une réduction de la durée du premier engagement de cinq à trois ans, des primes de rengagement proportionnées au nombre de périodes triennales de ces rengagements, le droit à un emploi civil après douze ans de service, une augmentation de solde après vingt ans de service, le

grade de «maréchal» qui n'existe que chez les carabiniers introduit dans toutes les armes.

Le budget ne se ressentira pas trop de cette réforme grâce aux compensations ménagées entre le régime actuel et le futur. En outre, on pourra éliminer plus facilement un certain nombre de non-valeurs qui ne demeuraient sous les drapeaux qu'en vue d'un emploi civil.

- Chaque année, l'Etat-Major organise à Rome et dans quelques grandes villes des cours de langue étrangère. Cette année-ci, outre l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, du russe, le programme introduit celui de l'arabe. Une vingtaine d'officiers se sont inscrits à ce cours donné par un professeur distingué de l'université de Rome. Au reste, depuis un certain temps, on relève un progrès dans l'intérêt qu'apportent nos jeunes officiers à l'étude des langues étrangères; il y faut voir le désir plus grand de développer sa culture militaire internationale. Faute d'un nombre suffisant de lecteurs, beaucoup d'ouvrages traduits dans une langue autre que celle de l'auteur ne le sont pas en italien. Force est pour les lire de s'initier aux langues étrangères.
- Dans le chapitre de la bibliographie, vous avez signalé déjà le volume du capitaine Barbetta sur La préparation à la guerre de montagne. Je n'y reviens pas, si ce n'est pour faire remarquer que nous sommes en Italie, dans une situation spéciale en ce qui concerne les opérations de montagne. Si nos voisins nous envahissent, sitôt après avoir franchi les hauts contreforts alpins, ils débouchent dans nos plaines. Si, au contraire, nous envahissons le sol de nos voisins, nous devons longtemps nous maintenir dans un terrain de montagne avant de déboucher dans les plaines. La préparation à la guerre de montagne revêt donc pour nous une plus haute importance.

L'aluminium et ses applications militaires est une belle étude du capitaine du génie A. S. Maggiorotti. Un métal léger s'impose pour l'équipement du soldat, car la mobilité des armées est grandement réduite si les hommes sont lourdement chargés. L'abondance actuelle de l'aluminium, sa durée, sa facilité d'entretien, conseillent son adoption dans nombre de cas. Si l'on ne tient compte que des marmites, bidons et gamelles d'une division, la réduction du poids total atteint 8000 kg.